

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

<p>Destinataires :</p> <p>Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux &amp; Départementaux, Responsables Arbitres de région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral</p> <p><b>Rapporteur</b> : Dominique OHLMANN &amp; Benoit RAVIER <b>Date de remise</b> : 18 janvier 2022 <b>Date de diffusion</b> : 27 janvier 2022</p>	<p><b>Votants</b> : CHESSE Jean ; CLEROY Jean-Michel ; DAUMAS Michel ; FERRIOU Carole ; FREUND Geneviève (Absente des votes le 15/01 après-midi) ; GLAIZE Evelyne ; GUINGOUAIN Gérard ; LANGRY Maurice ; MEGRET Julien ; MOURONVALLE Xavier ; NAGLIERI Thomas (Absent Ides votes le 15/01 après-midi) ; OHLMANN Dominique ; PELLEN Catherine ; PETITJEAN Jacques ; Christophe PEZET ; ROLAND Edwige ; SALAUN LE BAUT Monique ; SALIOU Dominique ; TERRIER Constance ; TOGGWILER Hervé, Philippe FAURE (Absent des votes 15/01 matin et le 16/01 matin)</p> <p><b>Invités non votant</b> : BINON Benoit, RAVIER Benoit.</p> <p><b>Absent(s) excusé(s)</b> : BECQUET Jean-Jacques, CARDIN Bénédicte, DE FRANCE Thierry , ARNOLD Virginie</p>
--	--

### Sommaire

1.	DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS .....	1
2.	PROPOS INTRODUCTIFS ET INFORMATIONS DU PRESIDENT .....	2
3.	LES MOTIONS PROPOSEES AU COMITE DIRECTEUR.....	4
4.	FINANCES.....	6
5.	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE.....	6
6.	GROUPE DE TRAVAIL – PRATIQUE DES JEUNES .....	7
7.	EVOLUTION DES TEXTES : STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR .....	8
8.	SYSTEME D'INFORMATION ET SAISONNALITE DE LA LICENCE SPORTIVE .....	9

### Les débats

Le Comité Directeur s'est tenu les 15 et 16 janvier 2022 en visioconférence après avoir été régulièrement convoqué. Le quorum est constaté. Le Comité Directeur peut valablement délibérer.

#### 1. DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS

Motions d'ordre réglementaire préparées par les Commissions

2022_01_ADM	Validation PV du dernier comité directeur <i>adopté</i>
2022_02_ADM	Validation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021 <i>adopté</i>
2022_03_FINA	Montant des tarifs licences 2023 <i>adopté</i>
2022_04_FINA	Montant de l'affiliation annuelle 2023 <i>adopté</i>
2022_05_FINA	Compte de résultat 2021 <i>ajourné</i>
2022_06_FINA	Affectation du résultat 2021 <i>ajourné</i>
2022_07_FINA	Validation du budget 2022 <i>ajourné</i>
2022_08_FINA	Aides aux organisateurs de compétitions nationales 2022 <i>adopté</i>
2022_09_FINA	Primes fédérales pour les podiums internationaux 2022 <i>adopté</i>
2022_10_BURDIR	Jury d'appel <i>adopté</i>
2022_11_BURDIR	Certificat médical arbitre et run archery <i>adopté</i>
2022_12_TRAD	Création d'un observatoire de la pratique arcs nus en tir Beursault
2022_13_PARCOURS	Mise en cohérence avec le règlement international et les disciplines françaises
2022_14_PARCOURS	Intégration de l'Arc Droit au trophée Pro-first (Tir en campagne)
2022_15_PARCOURS	Challenge Pro-First en Tir 3D

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

2022_16_PARCOURS	Mise en place d'un classement double mixte par équipe de club en tir en campagne et Tir 3D
2022_17_RUNARCHERY	Run-Archery Kids
2022_18_RUNARCHERY	Modifications réglementaires
2022_19_CIBLE	Remplacement de « Tir en salle » par « Tir à 18m »
2022_20_CIBLE	Intégration de l'arc nu dans la discipline TAE distances nationales
2022_21_CIBLE	Changement de dénomination des catégories jeunes

## 2. PROPOS INTRODUCTIFS ET INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président adresse ses vœux aux élus du comité directeur, aux collaborateurs, fédéraux et de la direction technique, ainsi qu'à l'ensemble des licenciés.

Il souhaite pouvoir reprendre une activité normale, alors que nous subissons un contexte sanitaire exigeant depuis deux ans, continuer à œuvrer pour le développement de nos structures, à la réussite de nos équipes de France et surtout que chaque licencié et passionné trouve du plaisir au quotidien dans sa pratique.

Le Président annonce que le Comité directeur du mois de juin sera déplacé au 20 et 21 mai 2022. Les élus qui le souhaitent pourront assister au bouquet provincial le dimanche ou aux gymnasiades en Normandie.

### 2.1 Sièges fédéraux

- Recrutement d'une comptable, Madame Karine FOURCADE au 1<sup>er</sup> février suite au départ de Philippe CABAREZ.
- Réorganisation du service « Vie Sportive » : Rattachement hiérarchique Muriel BARONI et Louis BRETON à Xavier VERAY.
- Xavier VERAY est chargé de coordonner l'ensemble des disciplines sportives (cibles, parcours et run archery).

### 2.2 Activités fédérales

#### 2.2.1 La boutique FFTA

Le prestataire de la fédération (Spacefoot) a décidé de ne pas reconduire sa collaboration avec la Fédération. Un prestataire a été contacté pour une reprise de cette activité (Dixis Archery). La nouvelle boutique a été lancée début décembre.

#### 2.2.2 Protocole sanitaire

Les compétitions peuvent se dérouler conformément aux règlements fédéraux, même si l'interdiction des buvettes sur les concours a un impact négatif.

Nous verrons les conséquences du pass vaccinal si celui-ci est adopté par les parlementaires, sachant que le pass sanitaire a eu un impact non significatif sur le nombre de nos licenciés.

#### 2.2.3 Calendrier fédéral

- Ajustement de date pour le championnat de France de Tir Nature à Bonneval qui se déroulera du 17 au 19 juin : Il faudra modifier en conséquence la date d'arrêt des classements. Il y a bien évidemment une autorisation pour les clubs à changer les dates des concours sur cette date et en informer les comités régionaux ;
- 1<sup>ère</sup> manche de D1 à Briennon-sur-Armançon les 23 & 24 avril 2022, 2<sup>ème</sup> manche de D1 à Riom les 14 & 15 mai 2022 ;
- Championnat de France par équipe de club de Tir 3D à Gramat les 24 & 25 septembre 2022.

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

### 2.3 Ministère des sports

#### 2.3.1 Délégation Para tir à l'arc

Il y a eu une réunion avec le ministère des Sports, la FFTA et la FFH début janvier. Les deux fédérations ont pu présenter leur projet pour le para-tir à l'arc. Le CNOSF et le CPSF devraient être consultés en février pour une décision définitive avant fin mars.

Pour le prochain championnat du monde 5 français seront engagés à Dubaï à partir du 18 février 2022.

#### 2.3.2 Prolongement des délégations

Courant décembre, un décret a été diffusé sur la prolongation des délégations jusqu'au 31 mars 2022.

#### 2.3.3 Comité d'éthique

Les présidents des Comités d'Éthique sont invités à une réunion le 20 janvier organisée sous le patronage du Ministère des sports.

#### 2.3.3 Liste ministérielle des sportifs de haut-niveau

La liste a été publiée par le Ministère et est consultable sur le site du Ministère : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>

### 2.4 CNOSF

Michel DAUMAS a intégré la commission relations internationales.

Plusieurs groupes thématiques ont été créés en marge de la présidentielle. Le CNOSF souhaite interroger les candidats à cette élection. Jean-Michel CLEROY participe aux travaux du groupe « sport pour tous ».

### 2.5 International

#### 2.5.1 World Archery

Hervé TOGGWILER a intégré la commission des classificateurs de la World Archery.

#### 2.5.1 Jeux Paralympiques de Paris 2024

Neuf médailles d'Or seront décernées à Paris.

#### 2.5.2 Les Jeux Olympiques Los Angeles 2028

Le CIO a confirmé le tir à l'arc au programme de 2028.

### 2.6 Coupe du monde (20 au 26 juin 2022)

La sélection des prestataires qui vont nous accompagner a été faite avec un accompagnement plus poussé de la société Spartner.

La billetterie a été ouverte cette semaine. Une opération spécifique pour des déplacements de nos archers en groupe, est possible pour les clubs et comités.

Un rendez-vous avec la Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne aura lieu le 19 janvier.

### 2.7 Les gymnasiades (14 au 22 mai 2022)

La compétition se déroulera en Normandie du 14 au 22 mai, regroupant 17 sports dont le tir à l'arc. Le comité régional et la fédération apporteront un soutien logistique. La fédération se chargera de l'organisation des épreuves et en assurera la gestion.

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

### 2.5 Commission des athlètes

Le comité a été complété par un vote au sein des athlètes.

**Le comité directeur acte la composition de la commission des athlètes.**

- Virginie ARNOLD (Co-Présidente)
- David JACKSON (Co-Président)
- Lisa BARBELIN
- Pierre-Julien DELOCHE
- Sophie DODEMONT
- Armando CABREIRA (para-athlète)

### 3. LES MOTIONS PROPOSEES AU COMITE DIRECTEUR

#### 3.1 Approbation de la circulaire n° 610

Le procès-verbal du Comité Directeur des 16 & 17 octobre 2021 publié dans la circulaire n° 610 (Cf.  **Motion 2022\_01\_ADM**).

Le procès-verbal est complété par l'ajout de Madame Evelyne GLAIZE dans le groupe de travail sur la réforme des textes statutaires et réglementaires

**La circulaire est adoptée à l'unanimité des votants.**

#### 3.2 Procès-verbal de l'assemblée générale 2021 circulaire n° 603

La circulaire est validée et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale 2022 (Cf.  **Motion 2022\_02\_ADM**).

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

#### 3.3 Montant des tarifs de la licence 2023

La motion (Cf.  **Motion 2022\_03\_FINA**) vise à proposer le montant de la licence fédérale. Le coût de l'assurance individuelle accident sera précisé une fois les résultats de l'appel d'offres, concernant l'assurance fédérale pour la période 2022-2026, connus.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

#### 3.4 Montant de l'affiliation

La motion (Cf.  **Motion 2022\_04\_FINA**) est présentée pour fixer le montant de l'affiliation.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

#### 3.5 Comptes de résultat, affectation du résultat et budget 2022

Les motions Cf.  **Motion 2022\_05\_FINA**, (Cf.  **Motion 2022\_06\_FINA**, Cf.  **Motion 2022\_07\_FINA**) sont ajournées. Il est proposé de procéder à une visioconférence et à un vote électronique avec l'ensemble du comité directeur. L'ordre du jour de l'assemblée générale sera également présenté et soumis au vote à cette occasion.

**Les motions sont ajournées.**

#### 3.6 Aides aux organisateurs de compétitions nationales

La motion Cf.  **Motion 2022\_08\_FINA**) vise à valider l'accompagnement financier auprès des clubs hôtes de manifestations nationales.

Il a été apporté une précision sur la répartition pour le tir nature, individuel (3500€ de subvention) et par équipe (1000€).

Le montant total des subventions est de 79.300€.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

#### 3.7 Primes fédérales pour les podiums internationaux

La motion Cf.  **Motion 2022\_09\_FINA** présente le montant des primes pour l'année 2022. Ils sont identiques aux deux années précédentes.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

### 3.8 Le jury d'appel

La motion Cf.  **Motion 2022\_10\_BUDIR** vise à laisser le choix aux instances déconcentrées d'inclure ou non un jury d'appel sur leurs compétitions.

La motion est complétée par l'ajout des compétitions internationales qui ont l'obligation d'avoir un jury d'appel (ces compétitions sont soumises au règlement de la World Archery) et après une correction de forme.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.9 Run Archery et certificat médical pour les arbitres

La motion Cf.  **Motion 2022\_11\_BUDIR** a pour objectif de dissocier le run-archery des disciplines de parcours, et d'enlever l'obligation pour les arbitres de fournir un certificat médical pour le Run.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

La CNA a interrogé la commission médicale pour faire évoluer la temporalité des demandes des certificats médicaux (actuellement tous les ans) pour les arbitres officiant sur les parcours. Une proposition sera faite lors d'un prochain comité.

### 3.10 Création d'un observatoire de la pratique arcs nus en tir Beursault

La motion Cf.  **Motion 2022\_12\_TRAD** propose la création de deux nouvelles catégories en Beursault, à savoir arc nu Homme et Femme (regroupant de cadet à senior3) ; Le tir s'effectuant à 50m.

Ces catégories et tirs sont ouvertes jusqu'au niveau régional.

En parallèle, il est mis en place un observatoire afin de déterminer la possibilité d'intégrer ces deux catégories au niveau national.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.11 Mise en cohérence avec le règlement international et les disciplines françaises

La motion Cf.  **Motion 2022\_13\_PARCOURS**

Afin d'avoir une cohérence sur la définition de l'arc nu dans les différentes disciplines, il est demandé aux commissions de proposer une motion en mai prochain.

**La motion est ajournée.**

### 3.12 Intégration de l'Arc Droit au trophée Pro-first (Tir en campagne)

La motion Cf.  **Motion 2022\_14\_PARCOURS** concerne la catégorie arc droit (en scratch) qui est ouverte au championnat national. Le trophée Pro-first est accessible à cette arme.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.13 Challenge Pro-First en Tir 3D

La motion Cf.  **Motion 2022\_15\_PARCOURS** : La commission parcours propose la mise en place d'un challenge Pro-First en tir 3D. Le règlement est identique à celui du tir en campagne. Cela concerne les armes reconnues à l'international.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.14 Mise en place d'un classement double mixte par équipe de club en tir en campagne et Tir 3D

La motion Cf.  **Motion 2022\_16\_PARCOURS**

Dans le cadre du développement de la pratique féminine, la commission parcours propose la mise en place d'un classement double mixte par équipe de club en tir en campagne et en tir 3D. Il servira d'observatoire cette saison, et permettra de définir son intégration dans la filière nationale.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

### 3.15 Run-Archery Kids

La motion Cf.  **Motion 2022\_17\_ RUN ARCHERY** vise à créer un règlement « Run-Archery Kids » pour les moins de 15 ans.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.16 Modifications réglementaires (Run-Archery)

La motion Cf.  **Motion 2022\_18\_RUNARCHERY** propose diverses modifications réglementaires.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.17 Remplacement de « Tir en salle » par « Tir à 18m »

La motion Cf.  **Motion 2022\_19\_CIBLE** doit permettre de lever l'ambiguïté de l'appellation "tir en salle" au regard de la réglementation qui autorise le tir à 18m aussi bien en salle qu'en extérieur pour se sélectionner. Cette proposition vise à clarifier la situation au regard de ce qu'a voté le congrès de la WA en septembre 2021.

C'est aussi un bilan qui a été réalisé, dans le cadre de la crise sanitaire. Le tir à 18 mètres peut se pratiquer en intérieur comme en extérieur.

Sans changement, les scores des tirs à 25m continueront à être intégrés dans les scores réalisés à 18m pour le classement national.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.18 Intégration de l'arc nu dans la discipline TAE distances nationales

La motion Cf.  **Motion 2022\_20\_CIBLE** propose l'intégration des arcs nus dans la discipline TAE distances nationales.

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

### 3.19 Changement de dénomination des catégories jeunes

La motion Cf.  **Motion 2022\_21\_CIBLE**

La WA a adopté une nouvelle appellation des catégories sans en changer le bornage (tranches). De plus en plus de fédérations choisissent ces appellations pour une meilleure communication. Il est proposé au comité d'adopter ces appellations (« Moins de » ou « UNDER ») sur les catégories jeunes.

**La motion est adoptée à la majorité des votants.**

Contre : 1 ; Abstention : 3 ; Pour 15

## 4. FINANCES

### 4.1 La situation financière de la FFTA

#### Clôture des comptes

Le commissaire aux comptes passera au mois de février. Le comptable saisit les dernières écritures. L'exercice sera bénéficiaire. Les fonds Paris 2024 et équipements devraient pouvoir être abondés.

#### Budget 2022

Il est en cours de préparation. Les commissions et les services ont fait part de leurs besoins. Des arbitrages seront nécessaires pour équilibrer le budget.

## 5. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

### 5.1 Les effectifs

Au 31 décembre il y a 7.5% de retard par rapport à la saison 2020. L'écart se stabilise depuis le mois de novembre. Nous pouvons espérer 67 000 licences d'ici la fin de la saison.

Il y a eu onze créations de clubs pour sept arrêts.

Il y a 20 800 créations de licences jusqu'à présent.

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

### 5.2 Pass'Sport

L'analyse est difficile pour déterminer s'il y a réellement eu un effet d'aubaine du dispositif. 27% de nos jeunes ont pu bénéficier du pass'sport et 65% de nos clubs ont au moins un jeune qui a bénéficié du dispositif. Le réseau du tir à l'arc à très largement joué le jeu et c'est une réelle satisfaction. Sur 1200 clubs qui ont un *compteasso*, plus de 1000 d'entre eux ont donc au moins un jeune qui s'est inscrit avec le pass'sport.

Une nouvelle période a démarré jusqu'au 28 février. Une grande majorité des associations ont été remboursées mais il peut subsister encore quelques clubs qui sont en attente.

Le dispositif sera reconduit la saison prochaine. Il a été intégré à la loi de finances 2022.

### 5.3 Projet haut-niveau 2024

Dans les perspectives qui avaient été présentées à l'occasion du dernier comité directeur aux élus de la fédération, il a été fait le choix d'accueillir un nouveau Head Coach à partir du 1<sup>er</sup> février. Il s'agit de Monsieur OH, de nationalité coréenne. Il est rentré au service de la fédération coréenne depuis les Jeux olympiques de Séoul. Il a 61 ans et a été deux fois Head Coach pour l'équipe nationale coréenne (2000 avec les filles et 2012 avec les garçons).

Il aura la responsabilité de l'équipe olympique et coordonnera les entraîneurs nationaux. Son objectif est de rapporter une médaille d'or à Paris.

Le financement est mixte entre une participation tripartite, l'ANS, le contrat Projet Olympique (PO) du Ministère des sports et la fédération.

### 5.4 Divers

#### 7.4.1 Statistiques tir en salle

49 500 scores rentrés contre 76 000 il y a deux ans. Sur la même période il y a eu 100 compétitions de moins et une moyenne de scores par compétition en deçà d'il y a deux ans.

#### 7.4.2 Thématique de l'emploi

Morgane KERRENEUR a été recrutée en décembre pour réaliser une stratégie à mettre en place pour l'accompagnement de l'emploi. Cela débutera par une enquête emploi dans le réseau fédéral, à destination des clubs, des comités départementaux et des comités régionaux. Elle sera lancée fin janvier et les résultats seront attendus pour la mi-mars. S'en suivra la définition de la stratégie fédérale.

## 6. GROUPE DE TRAVAIL – PRATIQUE DES JEUNES

Un groupe de travail sur la pratique de nos « Jeunes » a été mis en place. Julien MEGRET fait un premier état des travaux.

Trois objectifs :

1. Augmentation du nombre de jeunes licenciés
  - Recrutement
  - Fidélisation des jeunes licenciés
2. Augmentation du nombre de compétiteurs jeunes
3. Accession sport de haut niveau

Concernant le premier objectif, il est présenté une action pour une mise en œuvre dès cette saison au niveau national : « les olympiades des jeunes » (l'appellation reste à définir, sachant que Olympiade est une mention protégée par le COJOP). qui est un évènement ludique à portée de tous les jeunes avec plusieurs ateliers par équipe.

En détails :

- Pourquoi ? Créer un évènement ludique à la portée de tous les jeunes (par équipe)
- Qui ? Tous les jeunes licenciés FFTA
- Période ? Mai & Juin 2022
- Quand ? Un mercredi après-midi ou samedi après-midi

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

- Comment ? Organiser par les comités départementaux avec les outils mis à disposition par la Fédération sous forme d'ateliers avec challenge ;

Une visioconférence sera organisée avec les structures déconcentrées au mois de février.

Plusieurs élus font état de la nécessité d'être associé et d'avoir un travail en transversalité eu égard notamment aux autres actions en lien avec le sport scolaire. Un large débat s'ouvre par ailleurs sur les relations FFTA et fédération scolaire. Jean-Michel CLEROY devrait rencontrer prochainement la Présidente de l'USEP.

Bien que les calendriers sont déjà arrêtés, il paraît nécessaire de ne pas attendre pour lancer cette première opération, pour répondre à une attente, mais aussi au constat de la crise sanitaire et du renouvellement important de ces catégories.

Le comité directeur donne mandat au groupe de travail pour continuer les travaux et présenter l'action aux comités régionaux et départementaux début février. Une communication devra être lancée très rapidement à cet effet.

### **7. EVOLUTION DES TEXTES : STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR**

Constance TERRIER, présente la première version de la rédaction des 9 premiers articles des statuts. Il consulte le comité directeur sur les sujets suivants :

**Consultation 1** : La désignation des délégués aux assemblées générales ordinaires

Le groupe propose de travailler sur une élection des délégués au niveau régional en garantissant un représentant par département du comité régional et pondération des votes en fonction du nombre de licenciés.

Il ressort du débat qu'il faut s'efforcer à trouver une simplification dans l'organisation des élections des délégués de clubs.

**Consultation 2** : La répartition des voix pour l'élection des délégués à l'assemblée générale  
Réflexion autour d'une nouvelle pondération (nombre de clubs / nombre de licenciés).

**Consultation 3** : Le collège électoral du comité directeur

- Proposition que le vote soit fait directement par les clubs ;
- Proposition d'une voix par club ;
- Proposition d'un vote à distance.

Chacun s'exprime sur les avantages et inconvénients de la proposition. Il est rappelé pendant les discussions qu'il y aura peut-être prochainement des impératifs législatifs dans le cadre d'une future loi sur le sport.

**Consultation 4** : Les conditions de candidature au Comité directeur

Proposition d'introduire des conditions d'âge (limite) et de limiter le nombre de mandats.

**Consultation 5** : La composition du Codir

Réflexion autour du nombre de membres du Codir.

**Consultation 6** : Le nombre de réunions du Codir

Proposition d'augmenter le nombre de réunions.

**Consultation 7** : Les postes réservées

Election du poste de médecin et de représentant des athlètes à séparer.

Sur les diverses consultations, le groupe de travail peut continuer à travailler sur différentes propositions en tenant compte des observations qui ont pu être faites. Des simulations et des consultations d'autres fédérations pourront amener des arguments dans les prochains choix à faire.

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur Visioconférence 15 & 16 janvier 2022

### 8. SYSTEME D'INFORMATION ET SAISONNALITE DE LA LICENCE SPORTIVE

Benoit RAVIER expose les intérêts d'anticiper les périodes d'affiliation et de reprises des licences. A l'issue d'un débat, il semble intéressant pour la fédération d'envisager à court terme cette capacité donnée aux clubs d'anticiper la saisie administrative. Devant le chiffrage présenté par le prestataire informatique il est proposé de le faire pour la saison 2024. Chaque club aura la possibilité d'avancer ou pas la prise de licences. Un des arguments est d'anticiper la constitution des groupes pour l'encadrement, pour pouvoir le compléter en septembre. C'est aussi une concurrence avec d'autres sports qui anticipent dès le début de juin.

Actuellement nos systèmes d'informations s'articulent essentiellement autour de 2 prestataires (système) : GOAL et EXALTO.

Un audit a été mené par un prestataire, qui recommande de centraliser nos ressources, afin d'avoir une plus grande adaptabilité. La fédération a rencontré la société Exalto pour discuter des modalités de reprise de la partie affiliation, licences, base documentaire de notre système d'informations. Suite au chiffrage présenté, le comité directeur donne son accord pour finaliser les discussions avec ce prestataire (qui s'occupe déjà des modules compétition, formation, labels).

### Le Journal Officiel du Comité Directeur des 15 & 16 janvier 2022

#### SOMMAIRE

2022_01_ADM	Validation PV du dernier comité directeur <i>adopté</i>
2022_02_ADM	Validation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021 <i>adopté</i>
2022_03_FINA	Montant des tarifs licences 2023 <i>adopté</i>
2022_04_FINA	Montant de l'affiliation annuelle 2023 <i>adopté</i>
2022_05_FINA	Compte de résultat 2021 <i>ajourné</i>
2022_06_FINA	Affectation du résultat 2021 <i>ajourné</i>
2022_07_FINA	Validation du budget 2022 <i>ajourné</i>
2022_08_FINA	Aides aux organisateurs de compétitions nationales 2022 <i>adopté</i>
2022_09_FINA	Primes fédérales pour les podiums internationaux 2022 <i>adopté</i>
2022_10_BURDIR	Jury d'appel <i>adopté</i>
2022_11_BURDIR	Certificat médical arbitre et run archery <i>adopté</i>
2022_12_TRAD	Création d'un observatoire de la pratique arcs nus en tir Beursault <i>adopté</i>
2022_13_PARCOURS	Mise en cohérence avec le règlement international et les disciplines françaises <i>adopté</i>
2022_14_PARCOURS	Intégration de l'Arc Droit au trophée Pro-first (Tir en campagne) <i>adopté</i>
2022_15_PARCOURS	Challenge Pro-First en Tir 3D <i>adopté</i>
2022_16_PARCOURS	Mise en place d'un classement double mixte par équipe de club en tir en campagne et Tir 3D <i>adopté</i>
2022_17_RUNARCHERY	Run-Archery Kids <i>adopté</i>
2022_18_RUNARCHERY	Modifications réglementaires <i>adopté</i>
2022_19_CIBLE	Remplacement de « Tir en salle » par « Tir à 18m » <i>adopté</i>
2022_20_CIBLE	Intégration de l'arc nu dans la discipline TAE distances nationales <i>adopté</i>
2022_21_CIBLE	Changement de dénomination des catégories jeunes <i>adopté</i>

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_01_ADM
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Comité Directeur
Date de mise en application proposée :	

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Adoption du procès-verbal du comité directeur en date du 16 & 17 octobre 2021 publié dans la circulaire N°610

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)****NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

Le procès-verbal du comité directeur en date du 16 & 17 octobre 2021 publié dans la circulaire d'information n°610 est adopté.

Le procès-verbal est complété par l'ajout de Madame Evelyne GLAIZE dans le groupe de travail sur la réforme des textes statutaires et réglementaires

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_02_ADM
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Comité Directeur
Date de mise en application proposée :	

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Validation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Référence :** Circulaire d'information n° 603 du 20 mars 2021

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Aucune remarque n'étant parvenue, le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2021 publié dans la circulaire d'information n° 603 est validé pour proposition à l'assemblée générale

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_03_FINA
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Comité Directeur
Date de mise en application proposée :	Septembre 2022

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Montant des tarifs licences 2023

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Règlement :** Statuts et règlement intérieur

**Référence :** Article 27 - Cotisations des membres affiliés – licences

Voir PV AG

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Licences 2023		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part Ligue	Part CD
Poussins		P	14 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	23 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions (4)	Handi (4) (si délégation pas acceptée)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1er mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

- (\*) Assurance incluse
- (\*\*) Participation au financement des évènements internationaux
- (\*\*\*) Part variable selon les structures
- (4) Sur présentation justificative :
  - Licence convention Handi : Uniquement sur présentation de licence compétition des Fédérations concernées
  - FFSU et UNSS : Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_04_FINA
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Comité Directeur
Date de mise en application proposée :	Septembre 2022

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Montant de l'affiliation annuelle 2023

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Règlement :** Statuts

**Référence :** Article 27 - Cotisations des membres affiliés - Licences

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)*Maintien de la cotisation*

Conformément à l'article 27 des statuts, le comité directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à :

- 50,00 € pour tout nouveau club ;
- 20,00 € pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre ;
- 50,00 € pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1er novembre.

-----

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19

OUI : 19

NON :

ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_05_FINA
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
Date de mise en application proposée :	

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Compte de résultat 2021

**Un Comité directeur dédié à la comptabilité sera organisé après la clôture des comptes par le CAC.**

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Règlement :** Statuts et règlement financier

**Référence :** Statuts : Article 28 - Comptes

Règlement financier : Article 5 Comptabilité

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le comité directeur donne mandat au bureau pour arrêter le compte de résultat 2021.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :      OUI :      NON :      ABSTENTIONS :

Ajourné :

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_06_FINA
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par <i>(Commission, Groupe, etc)</i>	Trésoriers
Date de mise en application proposée :	

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Affectation du résultat

**Un Comité directeur dédié à la comptabilité sera organisé après la clôture des comptes par le CAC.**

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Référence :

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le comité directeur de la FFTA donne mandat au bureau pour statuer sur l'affectation du résultat à proposer à l'assemblée générale, après vérification et approbation des comptes par Monsieur le commissaire aux comptes.

-----  
**Résultat du vote :**

Nombre de votants :            OUI :            NON :            ABSTENTIONS :

Ajourné :

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_07_FINA
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
Date de mise en application proposée :	

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Validation du budget 2022

**Un Comité directeur dédié à la comptabilité sera organisé après la clôture des comptes par le CAC.**

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Référence :** Statuts : Article 28 - Comptes

Règlement financier : Article 4 Budget et 5 Comptabilité

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le comité directeur valide le budget 2022 pour un montant de €.

-----

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :            OUI :            NON :            ABSTENTIONS :

Ajourné :

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_08_FINA
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Trésoriers
Date de mise en application proposée :	

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Aides aux organisateurs de compétitions nationales 2022

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Règlement :** Règlement financier

**Référence :** Article 4

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le comité adopte le tableau des aides aux organisateurs de compétitions nationales 2022.

Voir tableau en annexe

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_09_FINA
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	DTN
Date de mise en application proposée :	

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Primes fédérales pour les podiums internationaux 2022

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Règlement :** Règlement financier

**Référence :** Article 4

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Le tableau des primes fédérales pour les podiums internationaux 2021 est reconduit en l'état en 2022.

Voir Annexe

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19    OUI : 19    NON :    ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_10_BURDIR
Date de remise :	08/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Secrétaire Général
Date de mise en application proposée :	01 Mars 2022

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Jury d'appel :

Le texte n'était pas toujours applicable (selon le niveau de compétition et la discipline) et un besoin de clarification des rôles et devoirs était nécessaire.

Dans le nouveau texte proposé, il est obligatoire pour les Championnats Nationaux et filière par équipe TAE.

Libre choix est donné aux CR et CD pour leurs championnats (caractère obligatoire et mode de nomination).

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)****B.5 LE JURY D'APPEL, LES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET LA NOMINATION DES ARBITRES****B.5.1 LE JURY D'APPEL**

*La FFTA souhaite l'institution d'un jury d'appel lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel.*

*Le jury d'appel est obligatoire lors :*

- ✓ des Championnats Départementaux ;*
- ✓ des Championnats Régionaux ;*
- ✓ des Championnats Nationaux ;*
- ✓ de toutes compétitions nationales ou internationales.*

**Composition**

*Tous les membres du Jury d'Appel doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours.*

*Le Jury d'Appel se compose de trois membres titulaires, dont un président. Il est souhaitable de leur adjoindre un ou deux membres remplaçants, ce qui permet d'avoir, en permanence, trois personnes au moins sur le terrain au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de s'absenter. Par ailleurs, cela peut être intéressant si l'un des membres du Jury se trouve en conflit d'intérêt avec l'une des parties lors d'une réclamation.*

*Lors de l'étude d'une réclamation, le Jury ne doit se composer que de trois membres.*

*Ne peuvent, en aucune façon, faire partie du Jury d'Appel :*

- ✓ un archer participant à cette compétition ;*

✓ un arbitre officiant lors de cette compétition, même le président des arbitres.

Les membres du jury doivent être connus pour leur connaissance du tir à l'arc.

### Nomination

Lors de toutes les compétitions, tous les membres du Jury (dont le Président) sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.

Il ne doit y avoir aucun lien de parenté entre le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury et les membres du Jury.

### Rôle du Jury d'Appel

Être membre du Jury d'Appel implique nécessairement d'avoir une bonne connaissance des règlements. En effet, dans la majorité des cas, les réclamations concernent l'application de ces règlements.

1. se familiariser avec le(s) terrain(s) de compétition ;
2. s'assurer qu'un local lui a été réservé et qu'il dispose du matériel pour faire des copies des décisions prises ;
3. le Jury d'Appel peut être saisi pour toutes questions concernant la compétition, sauf pour ce qui concerne la valeur d'une flèche ;
4. Il délibère (en secret) et prend une décision après étude du problème (recherche des règles pour avoir toutes les informations pouvant aider à la décision) et après avoir entendu toute personne qu'il juge utile et qui pourrait l'éclairer sur la décision à prendre.

Le Jury d'Appel peut prendre en considération toutes les circonstances qui peuvent affecter la décision. Il doit juger en tout équité.

La décision du Jury est définitive et sans appel.

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

## **B.5 LE JURY D'APPEL, LES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET LA NOMINATION DES ARBITRES**

### **B.5.1 LE JURY D'APPEL**

Le jury d'appel est souhaitable sur les compétitions. Il est obligatoire lors :

- des championnats de France et compétitions nationales ;
- des manches des compétitions de la Filière TAE en équipes, DRE, D2 et D1
- des compétitions internationales (Target)

Pour les Championnats Régionaux et Départementaux, le Comité Régional ou Départemental est libre d'en fixer le caractère obligatoire

### **Composition**

Tous les membres du Jury d'Appel doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours.

Le Jury d'Appel se compose de trois membres titulaires, dont un président et au moins deux membres remplaçants, ce qui permet d'avoir, en permanence, trois personnes au moins sur le terrain au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de s'absenter. Par ailleurs, cela peut être intéressant si l'un des membres du Jury se trouve en conflit d'intérêt avec l'une des parties lors d'une réclamation.

Lors de l'étude d'une réclamation, le Jury ne doit se composer que de trois membres.

Ne peuvent, en aucune façon, faire partie du Jury d'Appel :

- un archer participant à cette compétition ;
- un arbitre officiant lors de cette compétition, même le président des arbitres.
- Quelqu'un ayant un lien de parenté entre le Président de la Commission des arbitres, le Président du Jury et les membres du Jury.
- Plus d'un membre du club organisateur

Les membres du jury doivent avoir une bonne connaissance des règlements sportifs de la discipline concernée.

### **Nomination**

Le Jury d'appel doit être nommé et sa composition rendue publique (par affichage par exemple) avant le démarrage de la compétition (tirs de qualification).

Pour les championnats de France et compétitions de D1, tous les membres du Jury (dont le Président) sont nommés par le délégué technique de la compétition

Pour les championnats Régionaux et Départementaux, les Comités Régionaux ou Départementaux concernés sont libres de fixer le mode de désignation.

Pour les autres compétitions il est nommé par le Président de la commission des arbitres de la compétition.

### **Rôle du Jury d'Appel**

Le Président du jury d'appel doit s'assurer qu'un local lui a été réservé et qu'il dispose du matériel pour faire des copies des décisions prises.

Le jury d'appel peut être saisi pour toutes questions concernant la compétition, sauf pour ce qui concerne la valeur d'une flèche.

Il délibère (en secret) et prend une décision après étude du problème (recherche des règles pour avoir toutes les informations pouvant aider à la décision) et après avoir entendu toute personne qu'il juge utile et qui pourrait l'éclairer sur la décision à prendre. Il peut, si besoin se déplacer sur le lieu concerné par la réclamation. Dans ce cas et particulièrement pour les disciplines de parcours, il s'engage à n'en communiquer aucun élément aux participants avant ou pendant la compétition.

Le jury d'appel peut prendre en considération toutes les circonstances qui peuvent affecter la décision. Il doit juger en tout équité.

La décision du Jury est définitive et sans appel.

---

### **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19

OUI : 19

NON :

ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_11_BURDIR
Date de remise :	13/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Secrétaire Général
Date de mise en application proposée :	01 février 2022

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Certificat médical arbitre :

Dans le Guide du Médecin Fédéral, le Run-Archery est indiqué dans les disciplines de parcours nécessitant pour les arbitres un certificat médical spécifique annuel pour pouvoir exercer.

C'est une contrainte inutile en raison de la nature des terrains sur lesquels il évolue, d'autant que l'arbitrage n'est pas plus physique que pour une journée de TAE.

Il est demandé de retirer les mentions relatives à ce point.

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

GUIDE DU MEDECIN FEDERAL – FICHE 2 LES RECOMMANDATIONS MEDICALES

**2.5 LE SUIVI MEDICAL DES ARBITRES**

Les disciplines de parcours (Tir en Campagne, Tir Nature, 3D, Biathlon Archerie, run archery) exposent à des risques plus fréquents de chutes (traumatologie des membres inférieurs), d'exposition aux intempéries, d'accidents cardio-vasculaires chez une population non préparée aux efforts parfois intenses.

Un Certificat d'Aptitude annuel à une activité physique soutenue en pleine nature (marche en terrain accidenté d'environ une douzaine de kilomètres) est demandé aux arbitres des disciplines de parcours.

**NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)****2.5 LE SUIVI MEDICAL DES ARBITRES**

Les disciplines de parcours (Tir en Campagne, Tir Nature, 3D) exposent à des risques plus fréquents de chutes (traumatologie des membres inférieurs), d'exposition aux intempéries, d'accidents cardio-vasculaires chez une population non préparée aux efforts parfois intenses.

Un Certificat d'Aptitude annuel à une activité physique soutenue en pleine nature (marche en terrain accidenté d'environ une douzaine de kilomètres) est demandé aux arbitres des disciplines de parcours.

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_12_TRAD
Date de remise :	20/12/2021

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission valeurs et tradition
Date de mise en application proposée :	Saison 2022

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Conformément au projet Fédéral et à la demande récurrente, la commission valeurs et tradition propose la création de deux nouvelles catégories en Beursault.

A savoir arc nu Homme et Femme (regroupant de cadet à senior3) le tir s'effectuant à 50m.

Ces catégories et tirs étant ouverts jusqu'au niveau Régional sans être qualificatifs au championnat de France.

**Cependant il est mis en place un observatoire afin de déterminer la possibilité d'intégrer ces deux catégories au championnat de France 2024.**

(Implication : adaptation résultat'arc)

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**
**C.5 LE TIR BEURSAULT**

Cette forme de tir, traditionnelle en France, nécessite des installations particulières. Elle se pratique sur un terrain appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc".

Il s'agit d'un tir dont les origines remontent au 15<sup>ème</sup> siècle et qui permettait aux "Francs Archers", sorte de Garde Nationale, exemptés d'impôts, de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet, en tirant, alternativement, une flèche sur deux buttes, à une distance de 50m, les deux buttes étant espacées d'environ 52m.

La butte sur laquelle le tir commence s'appelle la "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse". L'allée centrale est appelée "Allée du Roy".

Cette compétition concerne les Arcs Classiques, les Arcs à Poulies et les Arcs Droits (long bow) pour toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications.

- **Arc droit**

« L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit (ou American Flat Bow) ce qui signifie que

**NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**
**C.5 LE TIR BEURSAULT**

Cette forme de tir, traditionnelle en France, nécessite des installations particulières. Elle se pratique sur un terrain appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc".

Il s'agit d'un tir dont les origines remontent au 15ème siècle et qui permettait aux "Francs Archers", sorte de Garde Nationale, exemptés d'impôts, de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet, en tirant, alternativement, une flèche sur deux buttes, à une distance de 50m, les deux buttes étant espacées d'environ 52m. La butte sur laquelle le tir commence s'appelle la "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse". L'allée centrale est appelée "Allée du Roy".

Cette compétition concerne les armes et catégories suivantes aux distances indiquées.

Tableau 1	Distances			
	Catégories (H et F)	Arc Classique	Arc à poulies	Arc droit
Benjamins-U13	30 m			
Minimes-U15	30 m			
Cadert-U18	50 m	50 m	50 m <sup>(2)</sup>	50 m <sup>(2)</sup>
Juniors-U21	50 m	50 m		
S1	50 m	50 m		
S2	50 m	50 m		
S3	50 m	50 m		

(1) Ouverture au niveau Régional

(2) Catégories regroupant de cadet à sénior 3

- Equipements des archers  
Se référer aux articles II.3.B.3

Nota supplémentaire pour les arcs droits : Les seules flèches autorisées doivent être en bois ou bambou avec empennage en plume naturelle.

- **Arc droit**  
"L'arc droit doit correspondre à la forme...."

#### C.5.6 CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Les catégories retenues sont celles du tableau 1 art II.1.C.5

#### **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

**JOURNAL OFFICIEL**

<b>Type et N° de motion :</b>	<b>2022_13_PARCOURS</b>
<b>Date de remise :</b>	<b>03/01/2022</b>

<b>Proposée par</b> <i>(Commission, Groupe, etc)</i>	<b>Commission Parcours</b>
<b>Date de mise en application proposée :</b>	<b>Immédiat</b>

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**
**Mise en cohérence avec le règlement international et les disciplines françaises.**

Suppression des interprétations 2017.4 et 2017.5 par une modification des règlements (même modification du même article en tir Nature et en tir 3D) pour les poids et compensateurs (masses).

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

Tir Nature :

➤ A.3.2.1 ARC NU

... /...

Poids et compensateurs : Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs. Les poids doivent être présentés démontés lors du contrôle du matériel. Un produit type « frein filet » et une rondelle (en acier ou acier inoxydable uniquement) sont autorisés (ils doivent être montré au contrôle du matériel et montés devant l'arbitre).

Tir 3D

➤ A.3.2.1 ARC NU

... /...

Poids et compensateurs : Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs. Les poids doivent être présentés démontés lors du contrôle du matériel. Un produit type « frein filet » et une rondelle (en acier ou acier inoxydable uniquement) sont autorisés (ils doivent être montrés au contrôle du matériel et montés devant l'arbitre).

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Tir Nature

➤ A.3.2.1 ARC NU

... /...

Les stabilisateurs sont interdits.

Les absorbeurs de vibration intégrés à l'arc sont autorisés tant qu'ils n'incorporent pas de stabilisateur. Des (un) poids peu(ven)t être ajouté(s) à la partie la plus basse du corps d'arc. Tous les poids, peu importe leur forme, doivent être directement montés sur le corps d'arc, sans tige, sans extension, sans connexion angulaire ou encore sans système d'absorption des chocs.

Tir 3D

➤ A.3.2.1 ARC NU

... /...

Les stabilisateurs sont interdits.

Les absorbeurs de vibration intégrés à l'arc sont autorisés tant qu'ils n'incorporent pas de stabilisateur. Des (un) poids peu(ven)t être ajouté(s) à la partie la plus basse du corps d'arc. Tous les poids, peu importe leur forme, doivent être directement montés sur le corps d'arc, sans tige, sans extension, sans connexion angulaire ou encore sans système d'absorption des chocs.

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :            OUI :            NON :            ABSTENTIONS :

Ajourné :

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_14_PARCOURS
Date de remise :	03/01/2022

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission Parcours
Date de mise en application proposée :	Immédiat

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**
**TIR EN CAMPAGNE**

La catégorie Arc Droit (en scratch) est ouverte au championnat national. Le trophée Pro-first doit être accessible à cette arme.

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Texte ci-dessous avec modifications en rouge

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**Règlement de l'épreuve**

Sur des compétitions de 24 cibles inscrites au calendrier national (12 connues + 12 inconnues). Le tireur confirmé PRO tirera à son piquet traditionnel, le néophyte FIRST tirera au piquet blanc pour les sans viseur, les arcs classiques et les arcs droit, au piquet bleu pour l'arc à poulies.

Pelotons de 2 équipes – sur chaque cible les tireurs confirmés tirent en premier. Ils peuvent communiquer avec leur coéquipier respectif afin de lui faire connaître les spécificités de la discipline.

**Composition des équipes**

Equipe de 2 tireurs : un tireur pratiquant le tir en campagne + un néophyte dans cette discipline.

Les tireurs d'une équipe pourront être de clubs différents.

Les archers FIRST ne peuvent participer qu'à une seule saison en FIRST.

Les équipes peuvent être constituées de toutes les combinaisons d'armes existantes, d'âges et de sexes, soit 10 catégories possibles.

CL+CL / CL+CO / CL+BB / CO+CO / CO+BB / BB+BB / CL+AD/ CO+AD/ BB+AD/ AD+AD  
 CL= arc classique, CO= arc à poulies, BB= sans viseur AD = Arc droit

Un PRO peut participer à autant de challenges qu'il souhaite durant la période d'organisation du challenge.

Un FIRST peut participer à plusieurs challenges avec un PRO jusqu'à son premier concours en PRO. C'est le meilleur score de l'équipe Pro-First qui sera retenu pour le classement final. Le PRO peut être différent à condition que le tandem soit identique en catégorie d'armes. La référence pour le classement est le FIRST.

### **Classement du Challenge**

L'organisateur envoie le classement du Challenge (total du PRO et du FIRST) à la Commission tir en campagne (gestion par Catherine Pellen email : c.pellen@ffta.fr) pour l'établissement d'un classement national consultable sur le site de la FFTA. (Modèle de résultat à disposition en bas de page).

Dotation de chaque épreuve à la convenance de l'organisateur.

**Dotation fédérale aux premières équipes de chaque catégorie au classement national du challenge par de nombreux lots ; un diplôme sera délivré aux équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dans chaque catégorie de classement.**

Le score du tireur PRO sera pris en compte pour le classement national en individuel ou pour l'équipe. Le tireur FIRST ne peut rentrer en aucun cas dans ces classements.

### **Inscription**

Directement auprès de l'organisateur. Celui-ci informe sur son mandat que sa compétition servira de support à un Pro-First et il l'inscrit au calendrier fédéral en cochant la case « Challenge Pro-First ».

### **Organiser une épreuve du challenge Pro-First**

Vous êtes un club organisant des tirs en campagne ou vous êtes intéressé pour promouvoir cette discipline afin de la faire découvrir aux néophytes, alors n'hésitez pas, incluez le Challenge Pro-First dans vos compétitions !

Dans Result'Arc, utilisez **les catégories ad'hoc pour le First (F1CL, F2CO, H1CL, H2CO)**

N'oubliez pas de renvoyer à Catherine Pellen les résultats du Challenge réalisé sur votre concours à l'aide du fichier Excel.

---

### **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_15_PARCOURS
Date de remise :	03/01/2022

Proposée par <i>(Commission, Groupe, etc)</i>	Commission Parcours
Date de mise en application proposée :	Immédiat

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Pour un développement de la discipline, la pratique avec un binôme aguerri peut inciter des néophytes à la pratique de cette discipline. La commission Parcours propose la mise en place d'un challenge Pro-First en tir 3D. Le règlement est identique à celui du règlement pour le tir en campagne, seules les armes reconnues à l'internationale ont été retenues.

**NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**
**Néophyte du tir 3D ? Participez au Challenge Pro First !**

**Règlement de l'épreuve**

Sur des compétitions de 24 cibles inscrites au calendrier national. Le tireur confirmé PRO tirera à son piquet traditionnel, le néophyte FIRST tirera au piquet blanc pour les arcs Droit, arc Chasse, arc nu et au bleu pour l'arc à poulies viseur.

Pelotons de 2 équipes – sur chaque cible les tireurs confirmés tirent en premier. Ils peuvent communiquer avec leur coéquipier respectif afin de lui faire connaître les spécificités de la discipline.

### **Composition des équipes**

Equipe de 2 tireurs : un tireur pratiquant le tir 3D + un néophyte dans cette discipline.

Les tireurs d'une équipe pourront être de clubs différents.

Les archers FIRST ne peuvent participer qu'à une seule saison en FIRST.

Les équipes peuvent être constituées des combinaisons d'armes reconnues à l'international, d'âges et de sexes, suivantes :

TL+TL / TL+AD / TL+AC / TL+BB / AC+AD / AC+BB / AC+AC / BB+BB / BB+AD / AD+AD  
TL= Tir Libre, AC= Arc Chasse, BB= Arc Nu, AD= Arc Droit

Un PRO peut participer à autant de challenges qu'il souhaite durant la période d'organisation du challenge.

Un FIRST peut participer à plusieurs challenges avec un PRO jusqu'à son premier concours en PRO. C'est le meilleur score de l'équipe Pro-First qui sera retenu pour le classement final. Le PRO peut être différent à condition que le tandem soit identique en catégorie d'armes. La référence pour le classement est le FIRST.

### **Classement du Challenge**

L'organisateur envoie le classement du Challenge (total du PRO et du FIRST) à la Commission Sportive Parcours (*gestion par Monique Salaun-Le Baut – m.salaun-lebaut@ffta.fr*) pour l'établissement d'un classement national consultable sur le site de la FFTA. (Modèle de résultat à disposition en bas de page).

Dotations fédérales aux premières équipes de chaque catégorie au classement national du challenge par de nombreux lots ; un diplôme sera délivré aux équipes classées 2ème et 3ème dans chaque catégorie de classement.

Le score du tireur PRO sera pris en compte pour le classement national en individuel ou pour l'équipe si une équipe est déposée au greffe de la compétition. Le tireur FIRST ne peut rentrer en aucun cas dans ces classements.

### **Inscription**

Directement auprès de l'organisateur. Celui-ci informe sur son mandat que sa compétition servira de support à un Pro-First et il l'inscrit au calendrier fédéral en cochant la case « Challenge Pro-First ».

### **Organisez une épreuve du challenge Pro-First**

Vous êtes un club organisant des tirs 3D ou vous êtes intéressé pour promouvoir cette discipline afin de la faire découvrir aux néophytes, alors n'hésitez pas, incluez le Challenge Pro-First dans vos compétitions !

---

### **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_16_PARCOURS
Date de remise :	03/01/2022

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission Parcours
Date de mise en application proposée :	Immédiat

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

Dans le cadre du développement de la pratique féminine et dans un souci d'équité avec les autres disciplines internationales, la commission parcours souhaite la mise en place d'un classement double mixte par équipe de club en tir en campagne et en tir 3D.

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**Précisions sur les modalités du classement :**

On prend en compte le meilleur score femme et le meilleur score homme d'un même club, dans la même arme (et même piquet de tir) réalisés à la même date sur une même épreuve.

Le classement s'établira sur la moyenne des **2** meilleurs scores qualificatifs de l'équipe.

On reconnaît pour la discipline tir en campagne, 4 classements mixtes :

- Mixte Arc classique : archers tirant du piquet rouge
- Mixte Arc à Poulies = archers tirant du piquet rouge
- Mixte Bare Bow = archers tirant du piquet bleu
- Mixte Arc Droit = archers tirant du piquet blanc

On reconnaît pour la discipline tir 3D, 5 classements mixtes

- Mixte Arc Nu = archers tirant du piquet bleu
- Mixte Arc à Poulies Nu = archers tirant du piquet bleu
- Mixte Arc Libre = archers tirant du piquet rouge
- Mixte Arc Droit = archers tirant du piquet bleu
- Mixte Arc Chasse = archers tirant du piquet bleu

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_17_RUN ARCHERY
Date de remise :	04/01/2022

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission Run-Archery
Date de mise en application proposée :	01 Mars 2022

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE****CREATION REGLEMENT "RUN-ARCHERY KIDS" pour les moins de 15 ans**

La Commission propose de remplacer les préconisations pour la pratique des Benjamins et Minimes par un règlement sportif pour les compétitions officielles

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Préconisations (ancienne annexe 7)

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Voir règlement en annexe de la motion.

Ajout du chapitre C5

Modification par ajout de mentions aux articles A.3, A.3.2,

Nouvelle annexe (renumérotée annexe 5)

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_18_RUN ARCHERY
Date de remise :	04/01/2022

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission RUN-ARCHERY
Date de mise en application proposée :	01 Mars 2022

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

La commission souhaite apporter des modifications au règlement actuel :

1/ Appellation des courses

Depuis la mise en place du règlement international, les courses sont communément appelées par leur nom en international, sinon, il est souvent nécessaire d'expliquer ce qui correspond à quoi. Il est souhaité d'utiliser les termes internationaux qui part ailleurs pour les médias, correspondent aux autres disciplines cousines.

2/ Ordre des positions de tir

Sauf dans les courses où les cibles sont attribuées à l'archer, l'ordre (debout ou genou à terre) est invérifiable alors qu'une non-application peut causer la disqualification. Il est proposé de retirer l'ordre dans les courses où les cibles ne sont pas attribuées à l'avance, mais de conserver l'obligation dans les autres courses.

3/ Retard au départ

Il est nécessaire de préciser que l'archer n'est pas attendu s'il ne se présente pas à l'heure. Un petit délai lui est accordé mais ce temps est ajouté à son temps de course. Au-delà, il est disqualifié.

4/ Tolérance des distances de circuits de course

Faute de cette précision, il peut être interprété que la distance doit être exacte. Un défi pour installer le 1000 m. De même pour les boucles de pénalité. Il est donc proposé +/- 5% pour les courses, +/-2% pour les boucles de pénalité.

5/ Taille de la zone archer au pas de tir

Inspiré initialement du Ski-Archery, le minimum de 2,4m est plus large que nécessaire sans skis et pose des problèmes d'installation. Il est proposé de passer à 1,75m sans donner de maximum.

6/ Désaccord spotting

Il s'agit là de donner une précision sur le mode possible de réclamation en cas de désaccord, notamment pour le délai et le moment pour faire valoir son avis.

**ANCIEN TEXTE** (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Nom des courses comme à l'international	Tout le texte
Ordre des positions de tir	C.1.1, C.2.1, C.3.2.2, B.7.1.2
Retard au départ	B.1.3.2, B.3.2, B.7.1.3
Tolérance des distances de circuits de course	A.4.
Taille de la zone archer au pas de tir	B.1.5.2.2.
Désaccord spotting	B.5.4.10
Mise à jour des Schémas et tableaux	Annexes :

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Voir document en Annexe pour les articles référencés ci-dessus.

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_19_CIBLE
Date de remise :	04/01/2022

Proposée par <i>(Commission, Groupe, etc)</i>	Commission Sportive Cible
Date de mise en application proposée :	1 <sup>er</sup> Septembre 2022

**DEMANDE DE DÉCISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE RÉGLEMENTAIRE**

La Commission Sportive Cible souhaite lever l'ambiguïté de l'appellation "tir en salle" au regard de la réglementation qui autorise le tir à 18m aussi bien en salle qu'en extérieur pour se sélectionner. Cette proposition vise à clarifier la situation au regard de ce qu'a voté le congrès de la WA en septembre 2021.

La CSC ne souhaite pas changer le règlement au-delà de ce nouveau nom. Les scores des tirs à 25m continueront à être intégrés dans les scores réalisés à 18m pour le classement national.

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

"tir en salle" (dans l'ensemble de Règlements Sportifs et Arbitrages).

**NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

Dans toute la réglementation en lieu et place de "Tir en Salle" écrire "Tir à 18m".

Créer un paragraphe "tir a 25m" renvoyant au paragraphe réglementaire "tir à 18m" et indiquant les seules particularités de distance, blason et intégration des scores dans les résultats 18m.

---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

<b>Type et N° de motion :</b>	<b>2022_20_CIBLE</b>
<b>Date de remise :</b>	<b>04/01/2022</b>

<b>Proposée par</b> <i>(Commission, Groupe, etc)</i>	<b>Commission Sportive Cible</b>
<b>Date de mise en application proposée :</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2022</b>

**DEMANDE DE DECISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

La Commission Sportive Cible propose l'intégration des arcs nus dans la discipline TAE distances nationales. Cette arme est reconnue par la WA dans la discipline Outdoor au niveau international et ce n'est pas encore le cas en France. La distance de tir et la taille de blason reconnues à l'international pour cette arme correspondent au TAE Discipline Nationale soit le 50m sur blason de 122cm. Les catégories d'âge reconnues seront les mêmes qu'en Tir en salle. Les jeunes pourront tirer à 30m sur blason de 80cm et les adultes à 50m sur blason de 122cm. Dans un premier temps, le classement national sera ouvert pour ces deux catégories avec une participation possible jusqu'au niveau régional comme c'est déjà le cas pour les catégories jeunes en TAE Discipline Nationale.

Cette ouverture nous permettra d'avoir un observatoire de la participation effective dans ces catégories pour une éventuelle ouverture de la catégorie Adulte sur le championnat de France TAE Adulte en 2024. La catégorie Jeune restera jusqu'au niveau régional comme les autres catégories Jeune.

Cette reconnaissance de l'arme Arc Nu en TAE Discipline Nationale nous amène à proposer la création des Meilleures Performances Françaises Jeune et Adulte pour cette arme. Au regard du tableau existant, la Commission Sportive Cible propose de réintégrer les MPF des catégories Jeunes (Benjamin, Minime et Cadet) qui avaient été enlevées en 2019 et non réintégrées en 2020 lors de la réintégration de la reconnaissance de ces catégories dans la discipline.

C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues

ANNEXE 4 des Règlements Généraux (document de demande d'homologation et tableau des catégories reconnues)

II.1 A.6.2 Pour le Tir à l'Arc Extérieur

II.1.A.7 LES EPREUVES DE TIR À L'ARC EXTERIEUR

II.1 B.3 Insertion d'un article B.3.2 définissant les caractéristiques de l'Arc Nu en Tir à l'Arc Extérieur

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

*Voir les règlements sportifs et arbitrage*

**NOUVEAU TEXTE** (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

**3.2 Catégories d'âge ouvertes dans le classement national**

Les catégories d'âge ouvertes dans le classement national sont les suivantes :

Catégories d'arc		Catégories d'âge		
Salle	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3		
		Toutes Catégories [Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3]		
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
Toutes Catégories [Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3]				
	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets ( <i>Minimes et Cadets</i> ), Toutes Catégories ( <i>Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3</i> )		
Tir à l'Arc Extérieur	Distances Internationales	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3	
			Toutes Catégories [C, J, S1, S2, S3]	
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
		Toutes Catégories [C, J, S1, S2, S3]		
	Distances Nationales	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3	
		Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3	
Arc Nu (Bare Bow)		Cadets ( <i>Minimes et Cadets</i> ), Toutes Catégories ( <i>Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3</i> )		
Tir en Campagne	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets ( <i>Minimes et Cadets</i> ), Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
	Arc Droit	Toutes Catégories		
Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D	Arc Nu (Bare Bow)	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
	Arc à Poulies nu	Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
	Arc Droit	Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
	Arc Chasse	Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		
	Arc Libre	Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3		

 Le classement national sert de base pour déterminer les catégories qui seront ouvertes au championnat de France Elite ou au Championnat de France selon les disciplines (cf. [chapitre B](#))

**ANNEXE 4**

Remplir soigneusement cette demande en entourant les mentions utiles et la renvoyer dans les 48 heures à la FFTA (service des activités sportives) avec les feuilles de marque signées par l'archer, le marqueur et l'arbitre. Établir une demande pour chaque record ou meilleure performance française.

**• DEMANDE D'HOMOLOGATION DE RECORD DE France OU DE MEILLEURE PERFORMANCE FRANÇAISE**

<b>Date de la compétition</b>	<b>Lieu</b>	<b>Comité Régional</b>		
<b>Record de France</b>	<b>Meilleure performance française</b>	<b>Individuel</b>	<b>Équipe</b>	
<b>Nom et Prénom de l'archer / Équipe</b>				
<b>N° de licence</b>	<b>Club</b>	<b>N° d'agrément</b>		
<b>Sexe : Homme Dame</b>	<b>Arme : Classique</b>	<b>Poulies</b>	<b>Arc Nu</b>	
<b>Surclassement : oui non</b>	<b>Si oui, dans quelle catégorie ?</b>			

**Tir à l'Arc Extérieur Discipline Internationale**

**Catégorie :** Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Seniors 1 – Seniors 2 – Seniors 3  
 Record de France Toutes catégories

**Distance :** 90 – 70 – 60 – 50 – 40 – 30 – 20 144 flèches **Blasons :** 80 - 122  
 2 x 30 – 2 x 40 – 2 x 50 – 2 x 60 – 2 x 70

**Match individuel :** 15 flèches **Match équipe :** 24 flèches – Double Mixte

**Qualification :** 3x144 flèches - 3x72 flèches – 2x72 flèches

**SCORE :**
**SALLE**

**Catégorie :** Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Seniors 1 – Seniors 2 – Seniors 3  
 Record de France Toutes catégories

**Distance :** 2 x 25 – 2 x 18 **Blasons :** 40 - 60 - 80  
**Triples :** 40 - 60

**Match individuel :** 15 flèches **Match équipe :** 24 flèches

**Qualification :** 3x60 flèches

**SCORE :**
**Tir à l'Arc Extérieur Discipline Nationale**

**Catégorie :** Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Seniors 1 – Seniors 2 – Seniors 3

**Distances :** 2 x 20 – 2 x 30 – 2 x 40 – 2 x 50 **Blasons :** 80 - 122

**SCORE :**
**Nom et Prénom de l'arbitre**
**Comité Régional**

Adresse  
 Téléphone

Signature

**LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANÇAISES**
**CATÉGORIES RECONNUES**

Disciplines	Événements (individuel ou Equipes)	Armes	Meilleures Performances	Records de France
Tir à l'arc Extérieur (Discipline Internationale)	Individuels (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Benjamins, Minimes (CL) Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3	Cadets Juniors Scratch
	Individuels (Matches)	Arcs à Poulies	Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3	Cadets Juniors Scratch
	Equipes (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes de Club Double Mixte de Club Equipes de Club Jeunes (CL)	Equipes Cadets Equipe Juniors Equipe Scratch Double Mixte Cadets Double Mixte Juniors Double Mixte Scratch
	Equipes (Matches)	Arcs à Poulies	Equipes de Club Double Mixte de Club	Equipes Cadets Equipe Juniors Equipe Scratch Double Mixte Cadets Double Mixte Juniors Double Mixte Scratch
Tir à l'arc Extérieur (Discipline Nationale)	Individuels	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Benjamin, Minimes Cadets, Juniors, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3	
		Arc Nu (Bare Bow)	Cadet (regroupant B, M, C) Scratch (regroupant J, S1, S2,S3)	
Tir en Salle	Individuels (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Benjamins, Minimes (CL) Cadets Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3	Juniors Scratch
		Arc Nu (Bare Bow)	Cadet (regroupant B, M, C) Scratch (regroupant J, S1, S2,S3)	
	Individuels (Matches)	Arcs à Poulies	Cadets Seniors 1 Seniors 2 Seniors 3	Juniors Scratch
	Equipes (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes de Club	Equipes de France Equipes Juniors Equipes Scratch
Equipes (Matches)	Arcs à Poulies	Equipes de Club		

Application du principe :

Record de France pour les catégories reconnues à l'international,

Meilleures Performances Françaises pour les autres catégories,

Record de France par équipes réalisé uniquement par les équipes nationales

**DISTANCES ET BLASONS**

Épreuve 1440		Tir à l'Arc Extérieur			Salle	
<i>Distances</i>		<i>Blasons</i>	<i>Distances</i>	<i>Blasons</i>	<i>Distances</i>	<i>Blasons</i>
Hommes	Dames					
90	70	122	2x20	80	2x25	60 / 80
70	60	122	2x30 <sup>1</sup>	80 <sup>1</sup>	2x18 <sup>2</sup>	40 / 60 / 80 <sup>3</sup>
50	50	80	2x40	80		
30	30	80	2x50	80		
			2x50 <sup>1</sup>	122 <sup>1</sup>		
			2x60	122		
			2x70	122		

<sup>1</sup> Pour les Arcs nus (Bare Bow) en TAE Distance Nationale : blasons de 80 cm à 30 m pour les Jeunes  
 blasons de 122 cm à 50 m pour les Adultes

<sup>2</sup> Pour les Arcs nus (Bare Bow) en salle à 18m : blasons de 60 cm pour les Jeunes  
 blasons de 40 cm pour les Adultes

<sup>3</sup> Pour les Poussins

**A.6.2** : Pour le Tir à l'Arc Extérieur :

- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini dans [l'article B.3.1](#) ;
- division Arc Nu (Barebow) avec l'équipement défini dans [l'article B.3.2](#) et dans [l'article II.3.B.3.](#)
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini dans [l'article B.3.3.](#)

## **A.7 LES EPREUVES DE TIR A L'ARC EXTERIEUR**

**A.7.1** : On peut tirer les épreuves de Tir à l'Arc Extérieur dans les divisions "arcs classique" et "arcs à poulies". La division "Arcs Nus" est uniquement pratiquée en Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales

Il y a 2 catégories d'épreuves :

- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous, avec ou sans duels ;
- **les Championnats de France Elite et Championnats de France, de régions** (duels obligatoires) et **de Départements** (duels souhaités), avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.

**Tableau n°1**

Catégories	Tir à l'Arc Extérieur Distances internationales et Olympique			
	Arc Classique		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons
Poussins (1)	20 m	80 cm (1-X)		
Benjamins	30 m	80 cm (1-X)		
Minimes	40 m	80 cm (1-X)		
Cadets	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Juniors	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 1 <sup>(2)</sup>	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 2	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 3	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10m)

(2) regroupe les cadets, Juniors, S1, S2, S3 ayant tiré à la distance de la catégorie S1 pour le championnat de France Elite de Tir à l'Arc Extérieur

**Tableau n°2 :**

Catégories	Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales					
	Arc Classique		Arc Nu <sup>(3)</sup>		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
Benjamins <sup>(3)</sup>	20 m	80 cm (1-X)				
Minimes <sup>(3)</sup>	30 m	80 cm (1-X)				
Cadets <sup>(3)</sup>	50 m	122 cm				
Juniors <sup>(3)</sup>	50 m	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm
Seniors 1	50 m	122 cm			50 m	122 cm
Seniors 2	50 m	122 cm			50 m	122 cm
Seniors 3	50 m	122 cm			50 m	122 cm

(3) jusqu'au niveau régional

### B.3.2 L'ARC NU (BAREBOW)

#### POUR LA DIVISION ARC NU SEULEMENT

L'arc mentionné ci-dessus doit être nu, dépourvu de tout accessoire à l'exception du repose flèche, exempt d'ocillons, d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques (dans la zone de la fenêtre d'arc) qui pourraient être utilisés pour viser. L'arc, non tendu, complet avec les accessoires autorisés, doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de +/- 0,5mm.

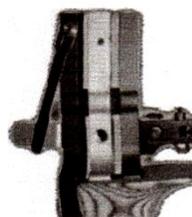
**Interprétation de la WA :** le Comité Technique de la WA a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la WA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc. Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.

Depuis, il existe une nouvelle poignée "Révolution" de Spigarelli qui n'a plus d'arrondi dans la fenêtre du viseur. Cette version est donc légale pour tirer en arc nu. Voir croquis ci-dessous.

AUTORISÉ:



NON AUTORISÉ:



---

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19      OUI : 19      NON :      ABSTENTIONS :

Adopté : **Oui**

---

**JOURNAL OFFICIEL**

Type et N° de motion :	2022_21_BURDIR
Date de remise :	04/01/2022

Proposée par <i>(Commission, Groupe, etc)</i>	Commissions Sportives
Date de mise en application proposée :	1 <sup>er</sup> Septembre 2022

**DEMANDE DE DÉCISION / ARGUMENTAIRE SI MODIFICATION DE TEXTE REGLEMENTAIRE**

La Commission Sportive Cible propose d'intégrer les changements de dénomination des catégories d'âge jeunes conformément au règlement de la WA. Lors du dernier congrès de la WA en septembre 2021, il a été voté la suppression de l'appellation cadets et juniors (catégories reconnues au niveau international) pour les appellations U18 pour les cadets et U21 pour les Juniors.

La proposition de la CSC vise à appliquer cette nouvelle appellation à toutes les catégories Jeunes. Les 3 catégories Adulte restent sur la même appellation.

Cette dénomination est utilisée dans beaucoup de sports et permet d'avoir une définition de la catégorie d'âge par un âge plutôt que par un nom qui peut être quelquefois péjoratif. Nous pouvons prendre l'exemple des Poussins qui dans le Larousse apparaît sous une première définition comme "Jeune oiseau de l'espèce poule pendant les premières semaines suivant l'éclosion" ce qui a peu à voir avec nos plus jeunes archers.

**ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

Poussin(s), benjamin(s), minimes(s), cadet(s), junior(s) (dans toute la réglementation)

**NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)**

Dans toute la réglementation,  
remplacer Poussin(s) par U11  
remplacer Benjamin(s) par U13  
remplacer Minime(s) par U15  
remplacer Cadet(s) par U18  
remplacer Junior(s) par U21  
Pas de changement pour les S1, S2, S3

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 19                      OUI : 15            NON : 1            ABSTENTIONS : 3

Adopté : **Oui**

<b>SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS DE COMPETITIONS NATIONALES 2022</b>				
Discipline	Epreuve	Date	Lieu	TOTAL 2022
Tir en Salle	Chpt de France en salle	25 au 27 février	Cholet	3 500 €
Tir en Salle	Chpt de France en salle	4 au 6 mars	Vittel	convention
Tir Nature	Championnat de France individuel	20 au 22 mai		3 000 €
Tir Nature	Championnat de France par équipe	20 au 22 mai		1 500 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 1	24-avr	Mont St Aignan	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 2	24-avr	Ville sous la Ferté	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 3	24-avr	Vedène	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 1ère manche GROUPE 4	24-avr	Auros	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D1 1ère manche Classique et Poulies	23 & 24 avril	Brienon/Armançon	4 500 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 1	15-mai	Cherbourg en Cotentin	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 2	15-mai	Châtillon sur Seine	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 3	15-mai	Villeurbanne	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 2ème manche GROUPE 4	15-mai	Carquefou	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D1 2ème manche Classique et Poulies	14 & 15 mai	en attente	4 500 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 1	12-juin	Pantin	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 2	12-juin	Yzeure	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 3	12-juin	Montpellier	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D2 3ème manche GROUPE 4	12-juin	Boé	900 €
Tir à l'Arc Extérieur	Manche de D1 3ème manche Classique et Poulies	11 & 12 juin	Boé	4 500 €
Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France par équipe D2 + finale DR classique et poulies	8, 9 & 10 juillet	St Avertin	4 500 €
Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France Elite - Double Mixte - Play Off D1	15 au 17 juillet	Riom	5 000 €
Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France Jeune : Championnat individuel, Double Mixte, Equipe de clubs Jeune	18 au 20 juillet	Riom	5 000 €
Tir à l'Arc Extérieur	Chpt de France	22 au 24 juillet	Riom	6 000 €
Tir en Campagne	Chpt de France	02 au 5 août	Monestier de Clermont	4 500 €
Tir en Campagne	Chpt de France Elite et Junior	6 & 7 août	Monestier de Clermont	4 500 €
Tir sur Cibles 3 D	Chpt de France Elite	13 au 15 août	Blanquefort	4 500 €
Tir sur Cibles 3 D	Chpt de France	13 au 15 août	Blanquefort	4 500 €
Tir en Campagne	Chpt de France par équipes de club	17 & 18 septembre	Draveil	3 500 €
Tir sur Cibles 3 D	Chpt de France par équipes de club	24 & 25 septembre	Gramat	3 500 €
Tir Beursault	Chpt de France	02-oct	Gagny	1 000 €
FFSU	Chpt de France	02 au 04 février	Allonne	500 €
				79 300 €

**PRIMES FEDERALES 2022**

La valeur du point est fixé par le CODIR de janv 2022		Barème 2020 (Nombre de points)														
		JEUX OLYMPIQUES			Chpt du MONDE			COUPE DU MONDE			Chpt d'EUROPE			JOJ / JEUX EUROPEENS / Chpt		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
<b>Tir Olympique</b>																
Arc Classique	Individuel	110	75	55	60	35	25	40	30	20	30	20	15	13	10	7
	Par équipe/Mixte	50	40	30	40	20	15	15	8	6	10	7	5	7	5	3
Arc à Poulies	Individuel				40	20	15	30	20	15	25	15	10	13	10	7
	Par équipe/Mixte				20	15	10	10	7	5	10	7	5	7	5	3
Juniors/Cadets Arc Classique	Individuel				20	15	10				13	10	7			
	Par équipe/Mixte				10	7	5				7	5	3			
Juniors Arc à Poulies	Individuel				15	10	5				10	8	5			
	Par équipe/Mixte				6	5	4				5	4	3			
<b>Tir en Salle/Tir en campagne/3D</b>																
Seniors ttes armes	Individuel				20	15	10				13	10	7	13	10	7
	Par équipe				10	7	5				7	5	3	7	5	3
Juniors ttes armes	Individuel				15	10	5				10	8	5			
	Par équipe				6	5	4				5	4	3			
<b>Records Homologués</b>																
Individuels en FITA+ salle	Senior				Record du Monde						Record d'Europe					
	Junior				16						12					
Par équipe en FITA+ salle	Senior				5						3					
	Junior				6						4					
					3						2					

## II.7 – LE RUN-ARCHERY Sommaire

### A. Généralités

- [A.1.](#) Présentation
- [A.2.](#) Matériel de tir
- [A.3.](#) Admission
- [A.4.](#) Formats de compétitions
- [A.5.](#) Le tir
- [A.6.](#) La course à pied
- [A.7.](#) Établissement des résultats
- [A.8.](#) Contrôle des équipements avant départ
- [A.9.](#) Arbitrage et suivi des résultats

### B. Précisions techniques et règlementaires

- [B.1.](#) Aménagement des sites de compétition
- [B.2.](#) Entraînement et échauffement
- [B.3.](#) Organisation des départs
- [B.4.](#) La course
- [B.5.](#) Le tir
- [B.6.](#) Arrivée, temps réalisé et résultats
- [B.7.](#) Pénalités et sanctions
- [B.8.](#) Officiels du Run-Archery

### C. Spécificités par format de compétition

- [C.1.](#) Individuel 4K
- [C.2.](#) Sprint
- [C.3.](#) Sprint avec finales
- [C.4.](#) Sprint relais et Sprint relais mixte
- [C.5.](#) Run-Archery Kids

### D. Le Run-archery Tour

- [D.1.](#) Période
- [D.2.](#) Participation
- [D.3.](#) Déroulement
- [D.4.](#) Les scores et les récompenses

### Annexes

- [Annexe 1](#) Exemple de site de compétition
- [Annexe 2](#) Terrain de tir à l'arc - Configuration
- [Annexe 3](#) Dimension des zones et distances
- [Annexe 4](#) Exemple de configuration sur stade
- [Annexe 5](#) Zones et distances Run-Archery Kids
- [Annexe 6](#) Exemple de fiche de suivi des tirs
- [Annexe 7](#) Exemple de Fiche de suivi des Boucles de Pénalité

## **A - GENERALITES**

### **A.1. PRESENTATION**

Le Run-Archery allie la course à pied et le tir à l'arc.

En principe, toutes les règles de FFTA s'appliquent, à moins que d'autres règlements ne soient détaillés dans ce chapitre.

### **A.2. MATERIEL DE TIR**

#### Arcs :

Les arcs à poulies ou compound sont interdits.

Tout autre type d'arc est autorisé.

L'usage du décocheur est interdit.

#### Équipement des arcs :

- les accessoires autorisés, sous réserve qu'ils ne dépassent pas de plus de 10 cm de l'arc, sont les mêmes que :
  - ceux de l'arc classique pour la discipline de tir en extérieur ;
  - ceux de l'arc chasse ou l'arc droit en discipline de parcours ;
  - ceux de l'arc nu en discipline de parcours ;
- Le harnais fixé à l'arc est autorisé et fait partie des éléments qui peuvent dépasser de plus de 10 cm de l'arc. Les flèches peuvent être fixées sur le harnais.

Il y a trois façons de porter l'arc : à la main, avec un carquois dorsal ou avec un harnais. Dans le cas d'un harnais, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Des sangles attachées directement à l'arc et avec un logement pour les flèches attaché à l'arc. L'arc doit être porté avec la fenêtre de visée tournée vers le dos de l'athlète ;
- Un harnais souple qui doit maintenir fermement l'arc de manière à ce qu'il ne puisse pas glisser même en cas de chute, avec un logement pour les flèches fixé à l'arc. L'arc doit être porté avec la fenêtre de visée tournée vers l'arrière de l'archer ;
- Un harnais rigide qui doit maintenir fermement l'arc de manière à ce qu'il ne puisse pas glisser même en cas de chute, avec un logement pour les flèches qui peut être attaché soit à l'arc, soit au harnais. L'arc peut être glissé dans le harnais à la discrétion de l'athlète.

#### Harnais ou carquois d'arc.

Lorsqu'un athlète utilise un harnais ou un carquois d'arc, l'arc doit être porté sur le dos pendant toute la course. En cas de défaillance du harnais, le harnais doit être réparé et utilisé, ou retiré de l'arc avant que l'athlète ne coure en tenant l'arc.

#### Équipement de l'athlète :

- les protections de l'athlète autorisées sont les mêmes que sur les autres disciplines de la FFTA (plastron, protections des doigts) ;
- le carquois de dos est autorisé dans la mesure où les flèches sont protégées lors de la phase de course.

#### Vêtements autorisés pendant la compétition (protocole inclus) :

- chaussures adaptées à la course à pied
- vêtements de course adaptés aux conditions météorologiques, y compris shorts et débardeurs
- marquages publicitaires autorisés dans les limites fixées dans les règlements généraux de la FFTA.

Il est strictement interdit d'être torse nu sur toutes les zones du site de compétition.

#### Port des dossards :

Les dossards, fournis par l'organisateur avec leurs fixations (épingles de sureté par exemple) doivent être portés par l'athlète sur le torse et dans le dos, de façon à être visibles et lisibles par les officiels à tout moment de la compétition.

### **A.3. ADMISSION**

#### **INSCRIPTION DES COMPETITEURS A LA COMPETITION**

L'organisateur veille au contrôle des certificats médicaux conformément aux dispositions du code du sport.

L'inscription à la compétition suppose que le titulaire présente les licences ou ATP (Autre Titre de Participation)) et attestations comme indiqué ci-dessous.

a) Pour les licenciés

- une licence compétition en cours de validité délivrée par la FFTA et comportant la mention pratique du tir à l'arc en compétition et Pratique de la course à pied en compétition.

Ou

-une licence en cours de validité délivrée par la FFTA et comportant la mention pratique du Run-Archery en compétition.

b) Pour les ATP

-présentation d'un Pass'Run-Archery en cours de validité délivré par la FFTA et comportant la mention pratique du Run Archery en compétition

Dans les 2 cas, le certificat médical de non contre-indication « d'activités sportives en compétition » est valable pour établir la licence et l'ATP.

#### **CATEGORIES RECONNUES**

Les catégories sont les suivantes pour l'Individuel 4K, le Sprint, Sprint Relais et Sprint Relais Mixte :

Catégorie d'âge	Catégories de classement			
	FEMMES		HOMMES	
Cadet(te)	JEUNE FEMME	JF	JEUNE HOMME	JH
Junior				
Seniors 1	Seniors Femme 1	S1F	Seniors Homme 1	S1H
Seniors 2	Seniors Femme 2	S2F	Seniors Homme 2	S2H
Seniors 3	Seniors Femme 3	S3F	Seniors Homme 3	S3H

Pour le Run-Archery Kid, se référer à l'article C.5.1

Il n'y a pas de distinction par type d'arme.

##### **A.3.1 PROMOTION DE LA DISCIPLINE, CATEGORIE "PROMOTION"**

Au choix de l'organisateur, et seulement sur le format de compétition "Sprint", la catégorie "PROMOTION" peut être proposée. Dans ce cas, tous les athlètes de cette catégorie courent ensemble sans distinction de sexe, et leur résultat ne fait pas l'objet d'un classement officiel :

##### **A.3.2 PRATIQUE DES MOINS DE 15 ANS**

Les moins de 15 peuvent concourir en RUN-ARCHERY KIDS, dont les règles sont précisées à l'article C.5 des présents règlements.

#### A.4. FORMATS DE COMPETITIONS

Le participant fait plusieurs boucles de course et effectue un tir de 4 flèches à l'issue de chaque boucle (exception faite de la dernière boucle de course dans les compétitions individuelles).

Chaque flèche hors cible engendre une boucle de pénalité à courir avant de reprendre la boucle de course suivante.

TYPE DE COMPETITION	Longueur totale (+/- 5%)	Boucle de course (+/- 5%)	Nombre de boucles de course	Nombre et type de tir 4 Cibles à toucher / tir	Boucle de pénalité (+/- 2%)
Individuel 4K	4 km	1 km	4	2 tirs debout 1 tir genou au sol	150 m
Sprint	1,2 km	400 m	3	1 tir debout 1 tir genou au sol	60 m
Sprint relais	1,2 km par équipe	400 m	1er relayeur	1 Tir debout	60 m
			2e relayeur	1 Tir genou au sol	
			3e relayeur	1 Tir debout	
Sprint relais mixte	800 m par équipe	400 m	1er relayeur	1 Tir debout	60 m
			2e relayeur	1 Tir genou au sol	

Chaque organisateur compose le programme de la journée comme il le souhaite à partir des formats d'épreuves définis dans le tableau. Ce choix doit figurer sur le mandat.

#### A.5. LE TIR

Les tirs s'effectuent à 18 mètres, sur des cibles basculantes ou sur des cibles avec blasons en papier.

La zone de tir à atteindre (1 par flèche) est circulaire avec un diamètre de 16 centimètres.

Toutes les flèches (hormis les flèches de rattrapage lorsque toutes les cibles sont atteintes) doivent être tirées. Dans le cas contraire, une pénalité sera donnée à l'athlète concerné.

#### A.6. LA COURSE A PIED

La course s'effectue arc à la main ou fixé sur un harnais.

Les flèches sont

- soit portées dans un carquois de dos ou sur le harnais ;
- soit posées à l'entrée de la zone de tir dans des plats, des tubes ou le carquois de l'athlète.

Les carquois portés à la ceinture sont interdits.

#### A.7. ETABLISSEMENT DES RESULTATS

Les résultats pour chacune des phases de compétition sont basés sur le temps écoulé entre le franchissement de la ligne de départ et la ligne d'arrivée

- par l'athlète dans les épreuves individuelles
- par le premier relayeur (départ) et le dernier relayeur (arrivée) pour les épreuves en relais

#### A.8. CONTROLES DES EQUIPEMENTS AVANT DEPART

Avant leur participation, les athlètes doivent se présenter auprès des arbitres pour faire contrôler :

- la conformité du matériel de tir (y compris l'arc de rechange si l'athlète en dispose) ;
- le matériel de portage (harnais, carquois) ;
- la tenue vestimentaire ;
- le port du dossard.

#### A.9. ARBITRAGE ET SUIVI DES RESULTATS

L'arbitrage, le contrôle des tirs, des courses et des temps réalisés sont effectués par plusieurs acteurs :

- les arbitres fédéraux :
  - Un arbitre responsable assisté par
    - Un arbitre des tirs en charge du terrain de tir ;
    - Un arbitre des courses en charge du contrôle des courses.
- les commissaires de course chargés de l'orientation des athlètes à l'entrée de la zone de tir (vers les cibles à tirer), dans la boucle de pénalité pour noter l'exécution des tours de pénalité et sur les boucles de course (aider à l'orientation ou éviter de prendre des raccourcis...);
- les spotters chargés de la vérification des cibles atteintes, du remplissage de la feuille de suivi des tirs, de la transmission de l'information aux athlètes, de la réinitialisation des cibles basculantes ;
- les chronométreurs chargés de la mesure du temps des athlètes.

## **B. PRECISIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES**

### **B.1. AMENAGEMENT DES SITES DE COMPÉTITION**

#### **B.1.1. GENERALITES.**

Le site de compétition est l'emplacement sur lequel se déroulent les épreuves et les entraînements de Run-Archery.

Le site doit être techniquement apte et doit offrir la meilleure visibilité possible aux spectateurs.

#### **B.1.2. EXIGENCES GENERALES.**

Les aires de départ et d'arrivée, le stand de tir, la boucle de pénalité et la zone de transfert des relais doivent être situés sur un terrain plat et à proximité de la plupart des spectateurs, avec une bonne visibilité des activités de la compétition. Ces zones et parties critiques du parcours doivent être délimitées afin d'éviter que les athlètes ne soient gênés ou ne s'égarent, et pour empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Il doit y avoir suffisamment d'espace pour que les athlètes et les officiels de compétition puissent mener les activités requises.

#### **B.1.3. AIRE DE DEPART**

##### **B.1.3.1 GENERALITES.**

L'aire de départ de toutes les épreuves doit être visible par les spectateurs.

L'angle de la ligne de départ avec l'axe de la course doit s'approcher le plus possible des 90 degrés. La ligne de départ doit être matérialisée au sol.

L'aire de départ doit avoir une longueur entre 8m et 10 m et une largeur minimale de 4 m.

Elle doit être séparée de l'aire d'échauffement par une clôture avec une ouverture pour permettre un accès contrôlé.

##### **B.1.3.2 INFORMATION**

Il doit y avoir un tableau dans la zone de départ sur lequel la carte du parcours est affichée.

S'il y a plusieurs parcours, il doit y avoir un tableau qui montre l'ordre des couleurs de piste pour la compétition.

Les horaires de départ doivent être affichés au moins 15 minutes avant le début de la compétition.

Un chronomètre de départ doit être placé de façon à ce qu'il soit facilement lisible depuis la ligne de départ.

#### **B.1.4. PARCOURS**

##### **B.1.4.1 LA BOUCLE DE PENALITE.**

Pour les compétitions, une boucle de pénalité doit être mise en place immédiatement après la zone de tir (pas plus de 20 m de distance de course entre la sortie du pas de tir et l'entrée de la boucle de pénalité).

La boucle doit être un anneau de 3 m de large. La longueur de la boucle est mesurée le long du périmètre intérieur de l'anneau. L'entrée et la sortie de la boucle de pénalité doivent être clairement marquées au moyen de panneaux pour éviter les erreurs.

##### **B.1.4.2 ZONE DE PASSAGE DE RELAIS**

Il doit y avoir une zone de passage de relais bien marquée, longue de 15 m et large de 6 m au minimum, située en ligne droite.

La zone de passage de relais doit commencer à la ligne de chronométrage. Le début et la fin de la zone doivent être matérialisés par une ligne au sol et une signalisation au début : "Zone de Relais"

#### **B.1.5. STAND DE TIR**

##### **B.1.5.1 GENERALITES.**

Le stand de tir doit être situé dans la zone centrale du site, les cibles et la ligne de tir doivent être visibles pour la majorité des spectateurs. Le stand de tir doit présenter une sécurité adéquate sur les côtés et à l'arrière des cibles. Le stand de tir doit être mis en place dans le strict respect de la sécurité par rapport aux diverses boucles.

##### **B.1.5.2 SPECIFICATIONS ET CONFIGURATIONS.**

###### **B.1.5.2.1 Distance de tir.**

La distance entre la cible et la ligne de tir doit être de 18m (+/- 10 cm). Le terrain doit être mis à l'équerre et la mesure est effectuée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du centre de chaque cible jusqu'à la ligne de tir.

#### **B.1.5.2.2** Ligne de tir.

Chaque athlète disposera d'un espace d'une largeur de 1,75m minimum, nettement matérialisé sur la forme d'un rectangle (appelé « zone de tir de l'athlète »).

Le centre de cet espace, directement opposé au centre de chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé à 2 m devant la ligne de tir.

#### **B.1.5.2.3** Tapis de tir.

Si des tapis de tir sont utilisés, ils sont placés derrière ligne de tir. Leur surface ne doit pas être glissante.

#### **B.1.5.2.4** Configurations spatiales.

À l'arrière du pas de tir, une zone clôturée de 7,5 à 8,5 m, s'étendant sur toute la longueur du pas de tir est réservée aux athlètes et aux officiels. L'espace réservé au public et aux entraîneurs doit être défini à un minimum de 10 mètres derrière la position des observateurs. L'entrée et la sortie du stand de tir doivent être clairement délimitées.

L'entrée et la sortie de la zone de tir doivent être clairement délimitées.

À l'entrée de la zone de tir des plots doivent être mis à disposition des athlètes qui ne possèdent pas un carquois de dos adapté. Ces plots doivent porter le numéro de départ de l'athlète propriétaire des flèches qui y sont déposées.

Des plots doivent être disposés à chaque couloir de tir pour y déposer les flèches lors des épreuves finales et les relais.

Lorsque l'arc est porté dans le dos, il ne doit être retiré et replacé dans le dos que dans la zone de tir de l'athlète, sans déranger les athlètes qui se trouvent sur les cibles adjacentes.

Placé convenablement sur le stand de tir, il doit y avoir des supports pour les arcs de rechange pour les athlètes pendant les compétitions et les entraînements. Chaque arc doit porter le numéro de départ de l'athlète à qui il appartient.

### **B.1.5.3** CIBLES.

Il y a deux types de cibles utilisées :

- cibles à bascule ;
- cibles avec blasons papier.

Le même type de cibles doit être utilisé pour tous les athlètes d'une même compétition dans la zone de tir.

Les cibles à bascule doivent être vérifiées avant la compétition.

#### **B.1.5.3.1** Cibles avec blasons papier.

Les blasons doivent être fixés sur un support adapté pour arrêter les flèches.

La zone à atteindre est circulaire d'un diamètre de 16cm (+/- 1 mm) avec ou sans un centre d'un diamètre de 3cm (+/- 1mm). La limite de zone à atteindre et délimitée par un trait de 1 à 2 mm d'épaisseur qui doit se trouver entièrement dans la zone de 16 cm (+/- 1 mm). L'écart des zones marquantes d'un blason est de 20 cm minimum et de 25 cm maximum (+/- 2 mm) de centre de zone à centre de zone. Les zones d'une cible sont équidistantes.

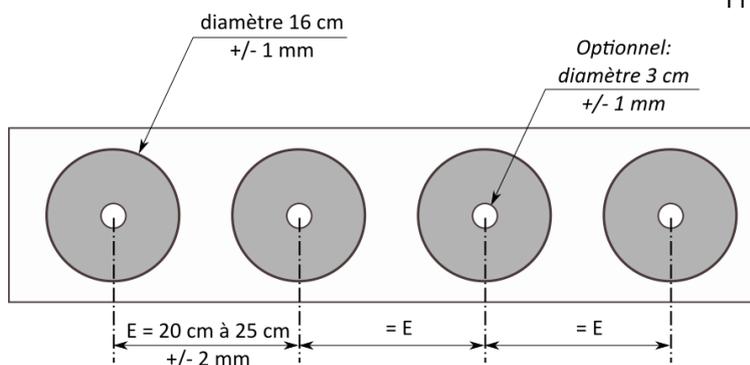
Dans l'attente d'une disponibilité de blasons homologués, les organisateurs doivent respecter les points suivants :

- le contraste de couleur entre le fond et la zone à toucher doit être suffisant pour que l'athlète puisse appréhender la zone à viser et que les spotters puissent juger les points dans les meilleures conditions ;
- la couleur de la zone doit permettre de distinguer facilement les flèches qui l'ont touchées (le noir n'est pas autorisé) ;
- les matières utilisées pour le fond et la zone à toucher ne doivent pas être brillantes (risque d'éblouir l'athlète au moment de la visée).

#### **B.1.5.3.2** Cibles à bascule

Les cibles basculantes sont composées d'éléments rabattables en matériaux qui n'endommagent pas les flèches.

La forme et les dimensions des deux cibles sont indiquées dans le diagramme suivant :



### B.1.5.3.3 Installation des cibles.

Les cibles doivent être placées de façon à ce que le centre du support de cible (et du blason si utilisé) soit (soient) aligné(s) avec le milieu de l'espace correspondant matérialisé sur la ligne de tir. Les cibles doivent former une ligne visuellement droite, le centre des cibles étant en moyenne à 105 cm (+/- 2 cm) du sol.

### B.1.5.3.4 Protection à l'arrière de cibles.

Derrière les cibles, il doit y avoir un filet ou un dispositif pour arrêter les flèches qui ont manqué les cibles.

### B.1.5.3.5 Numérotation des cibles.

Les espaces de la ligne de tir et les cibles correspondantes doivent avoir les mêmes numéros, facilement visibles, et commençant au plus loin de l'entrée. La taille des numéros de cibles est au minimum de 30 cm de haut. Les numéros de cible doivent être placés à la verticale du centre du support de cible, en-dessous de chaque cible.

### B.1.5.3.6 Indication du vent.

Un dispositif de visualisation du vent (manche à air, drapeau, etc.) doit être installé de part et d'autre de la zone des cibles.

## B.1.6. AIRE D'ARRIVÉE

L'aire d'arrivée de toutes les compétitions doit être visible par les spectateurs.

Les 40 derniers mètres avant la ligne d'arrivée doivent être en ligne droite et d'une largeur minimale de 4m.

Seuls les athlètes et les officiels sont autorisés dans la zone d'arrivée.

La ligne d'arrivée doit être matérialisée au sol.

## B.1.7 ÉQUIPEMENT DE CHRONOMETRAGE

Pour le chronométrage manuel, il faut utiliser des chronomètres qui permettent de prendre autant d'enregistrements de temps consécutifs (au 1/10 de seconde ou au 1/100 selon la compétition organisée) qu'il y a de compétiteurs sur la course.

## **B.2. ENTRAINEMENT ET ECHAUFFEMENT**

Les athlètes doivent avoir la possibilité et les installations nécessaires pour se préparer à la compétition. À cette fin, l'organisateur doit fournir des temps d'entraînement officiel.

### **B.2.1 EXCEPTIONS.**

Dans des circonstances extraordinaires, l'arbitre responsable de la compétition peut fermer l'ensemble de l'installation ou limiter la pratique de l'installation à certaines parties et à certains moments.

### **B.2.2 ACCES AU TERRAIN DE COMPETITION.**

Les athlètes qui se sont inscrits à une épreuve peuvent utiliser les installations de compétition pendant l'entraînement officiel. Les athlètes participent à l'entraînement officiel de leur catégorie. Tous les athlètes qui participent à l'entraînement officiel doivent porter leur dossard.

### **B.2.3 L'ENTRAINEMENT.**

#### **B.2.3.1 ENTRAINEMENT DE COURSE A PIED.**

Le parcours de compétition pour l'entraînement officiel doit être ouvert et doit être marqué et clôturé ou barricadé comme pour la compétition.

#### **B.2.3.2 ENTRAINEMENT DE TIR.**

L'entraînement aura une durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum pour toutes les journées de l'épreuve de qualification.

Tous les entraînements doivent cesser 15 minutes avant le début de la compétition. L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement.

Pour les phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

#### **B.2.3.3 ATTRIBUTION DES CIBLES**

##### **B.2.3.3.1 Entraînement**

- Individuel 4K voir [C.1.2.1](#)
- Sprint voir [C.2.2.1](#)
- Sprint relais et relais mixte voir [C.4.3.1](#)

##### **B.2.3.3.2 Compétition**

- Individuel 4K voir [C.1.2.2](#)
- Sprint voir [C.2.2.2](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.2.2](#)

##### **B.2.3.3.3 Échauffement sur terrain annexe**

Chaque cible doit être installée avec les blasons au même niveau et à la même distance que les cibles de la compétition.

## **B.3. ORGANISATION DES DEPARTS**

### **B.3.1. ATTRIBUTION DES NUMEROS DE DEPART**

Pour les phases qualificatives, les athlètes ou les équipes sont choisis au hasard parmi les inscriptions à la compétition, par tirage au sort manuel ou par ordinateur, et leur numéro de départ est attribué en fonction de ce tirage au sort.

### **B.3.2. PRESENCE EN ZONE D'APPEL**

Les athlètes doivent être présents dans la zone d'appel 10 minutes avant leur horaire de départ.

## **B.4. LA COURSE**

### **B.4.1. GENERALITES.**

#### **B.4.1.1 BOUCLES DE PENALITE DE COURSE A PIED.**

Les athlètes doivent exécuter une boucle de pénalité pour chaque cible manquée immédiatement après la fin du tir. Il n'est pas permis de terminer les boucles de pénalité plus tard.

Les athlètes sont responsables de l'exécution du nombre requis de boucles.

#### **B.4.1.2 ERREUR DE BOUCLE DE PENALITE.**

Si les athlètes, en raison d'une erreur de l'organisateur ou d'un mauvais fonctionnement d'une cible, courent trop de boucles de pénalité, une réduction de temps leur sera accordée par boucle de pénalité :

Pour un chronométrage global de la course sans chronométrage des boucles de pénalités la réduction de temps accordée sera de 20 secondes par boucle de 60 m et 45 secondes par boucle de 150 m.

Pour un chronométrage global de la course avec chronométrage spécifique des boucles de pénalités la réduction de temps accordée sera celle de la ou des dernière(s) boucles de pénalités effectuée(s) en trop.

#### **B.4.1.3** MAUVAISE PISTE.

Si un athlète prend le mauvais parcours, ce qui entraînerait un avantage de temps ou une séquence erronée, il doit revenir au point où il a fait la mauvaise bifurcation, le long de la partie du parcours qu'il a parcourue par erreur. Pour ce faire, l'athlète peut devoir courir contre la bonne direction de course et est entièrement responsable de s'assurer qu'il n'entrave pas ou ne met pas en danger d'autres athlètes. Il n'y a pas de pénalité pour avoir commis l'erreur tant qu'aucun avantage de temps n'a été gagné et qu'il n'y a pas eu d'interférence avec d'autres athlètes.

#### **B.4.1.4** INCIDENT DE COURSE

Si un athlète constate qu'un autre athlète a un accident, il doit le signaler au prochain point de contrôle.

#### **B.4.1.5** ABANDON

Si un athlète se retire de la compétition avant l'arrivée, il doit en informer le premier officiel qu'il rencontre.

#### **B.4.1.6** OBSTRUCTION.

Il est strictement interdit de gêner les autres athlètes à tout moment de la compétition. Cette interdiction inclut également le lancement ou dépôt d'objets sur les pistes de compétition ou le stand de tir de telle sorte qu'il gêne les autres athlètes.

#### **B.4.1.7** RAVITAILLEMENT.

Les athlètes peuvent se ravitailler pendant la compétition. Les boissons peuvent être transportées par les athlètes ou leur être données dans une zone prévue à cet effet.

#### **B.4.1.8** AUTRE ASSISTANCE.

Les athlètes ne sont pas autorisés à recevoir de l'aide d'une autre personne que celle indiquée dans les présentes règles.

### **B.5. LE TIR**

#### **B.5.1** GENERALITES.

##### **B.5.1.1** REGLES DE TIR.

Tous les tirs pendant l'entraînement et la compétition ont lieu au stand de tir ou sur le terrain d'entraînement annexe uniquement en visant la cible. Dans une compétition, les athlètes tireront après avoir effectué la boucle de course, à l'exception de la dernière boucle en compétition individuelle qui rejoint directement l'arrivée.

##### **B.5.1.2** COMMUNICATION AVEC L'ATHLETE

Pendant que l'athlète est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne gêne pas les autres compétiteurs.

#### **B.5.2** POSITION DE TIR.

Si un officiel avertit un athlète que sa position de tir n'est pas conforme aux règles, l'athlète doit immédiatement faire la correction.

##### **B.5.2.1** POSITION DEBOUT.

Les athlètes doivent tirer à partir d'une position debout et sans appui, les deux pieds derrière la ligne de tir.

##### **B.5.2.2** POSITION A GENOUX.

Les athlètes, lorsqu'ils tirent à genoux, ne doivent poser qu'un seul genou sur le sol en se plaçant derrière la ligne de tir.

##### **B.5.2.3.** FLECHES TIREES

L'athlète peut tirer sur les zones marquantes (spots) de la cible qui lui a été attribuée, dans l'ordre qu'il souhaite.

Si plusieurs flèches atteignent une même zone marquante (spots), seule la première sera considérée comme un tir réussi, les autres seront considérées comme des tirs manqués.

Les flèches tirées par l'athlète pendant la compétition restent dans la cible ou au sol jusqu'à la fin de la compétition.

#### **B.5.3** REGLES DE SECURITE.

**B.5.3.1** GENERALITES.

Le tir n'est permis sur le stand de tir que pendant les phases de compétition ou les entraînements officiels. Il est interdit de faire des mouvements avec un arc qui pourraient mettre en danger des personnes ou que d'autres pourraient percevoir comme dangereux. Lorsque le stand de tir est ouvert, personne ne peut se trouver entre la ligne de tir et la zone de sécurité derrière les cibles.

Le tir ne peut être effectué que dans la direction de ses cibles, et non sur le sol. En tout temps, l'athlète est responsable de la sécurité de ses actions et de son arc.

**B.5.3.2** PLACEMENT DE LA FLECHE.

Une flèche ne peut être placée sur l'arc que si la flèche pointe dans le sens des cibles.

**B.5.4** INCIDENTS MATERIELS ET DEPANNAGE**B.5.4.1** ARCS ET FLECHES ENDOMMAGES.

Tous les officiels du stand de tir doivent être attentifs à observer une main levée d'un athlète pour des flèches de recharge ou un échange d'arc. Les officiels de tir doivent réagir avec un sentiment d'urgence et agir rapidement pour minimiser le temps nécessaire pour amener les flèches ou échanger l'arc.

**B.5.4.2** REPARATION OU ECHANGE DE L'ARC.

Les athlètes peuvent réparer leurs arcs pendant une compétition tout au long du parcours, à condition de ne recevoir aucune aide de personne.

**B.5.4.3** ARCS DE RECHANGE.

Un arc endommagé pendant la compétition, peut être échangé contre l'arc de recharge de l'athlète.

**B.5.4.4** PROCEDURE DE CHANGEMENT D'ARC.

S'il n'est pas déjà au pas de tir, l'athlète lui-même peut aller chercher son arc de recharge dans la zone du stand de tir.

Pendant le tir, l'athlète doit indiquer que son arc doit être remplacé en levant la main. Lorsqu'un officiel répond, le compétiteur pointe son arc et prononce "Arc", et son numéro de départ, à haute voix. L'officiel récupèrera l'arc de recharge désigné et l'apportera à l'athlète.

**B.5.4.5** FLECHES ENDOMMAGEES.

Un athlète qui endommage une ou plusieurs flèches pendant une compétition peut les remplacer à partir des flèches de recharge dans les plots à l'entrée de la zone de tir. Si l'athlète découvre une flèche endommagée sur la ligne de tir, il peut obtenir des flèches de remplacement d'un officiel en levant la main et en disant "Flèche", et son numéro de départ, à haute voix. L'officiel qui répond récupèrera la/les flèche(s) de recharge et la/les donnera à l'athlète.

**B.5.4.6** INCIDENCE SUR LE TEMPS DECOMPTE

Il n'y a pas de compensation de temps pour un incident matériel comme un changement d'arc ou de flèches.

**B.5.4.7** DYSFONCTIONNEMENTS DE LA CIBLE.

Si une cible ne fonctionne pas, l'athlète doit être dirigé vers une autre cible sur laquelle il devra toucher les zones marquantes non encore atteintes sur la cible qui dysfonctionne.

**B.5.4.8** TIR CROISE ET CIBLE TOUCHEE PAR UN AUTRE ATHLETE.

Si une cible sur laquelle un athlète tire est touchée par un autre tireur, le tireur fautif doit être immédiatement averti.

Si aucune zone basculante n'est tombée, l'athlète affecté à cette cible peut continuer à tirer.

Si une zone basculante a été touchée, la cible doit être immédiatement remontée et l'athlète poursuit le tir.

Avant qu'une telle remise à zéro de la cible ne soit effectuée, les touches et leur position doivent être enregistrées. Dans un tel cas, le spotter doit indiquer à l'athlète le nombre de boucles de pénalité à effectuer.

**B.5.4.9** AJUSTEMENT DU TEMPS ET RESPONSABILITE.

Dans les cas où un athlète perd du temps en raison d'une erreur qui ne lui est pas imputable, l'arbitre responsable fera un ajustement de temps approprié.

**B.5.4.10** LA VALIDATION DU TIR.

Pour tout tir en compétition, un système de validation du tir doit être mis en place par l'organisateur. Chaque flèche tirée dans une compétition doit être observée et jugée par un spotter, qui devra inscrire les résultats sur la feuille de relevé des tirs.

Après chaque tir, le spotter doit annoncer le résultat de chaque tir à l'athlète.

Au moment où l'athlète quitte le pas de tir, le spotter annonce le nombre de pénalités à effectuer.

Si l'athlète est en désaccord avec l'annonce du spotter il doit en informer le spotter avant de quitter le pas de tir.

Le spotter l'inscrit sur la feuille de relevé des tirs et avertit immédiatement l'arbitre des tirs qui jugera de la validité du tir à la fin de l'épreuve.

Dans le cas de cibles avec blasons papier, le cordon est à « l'avantage » (compté si la flèche touche le cordon par l'extérieur de la zone.

Dans le cas de cibles basculantes, le mouvement de bascule indique si la cible est atteinte.

Si l'arbitre peut juger que :

- la flèche a rebondi (refus) sur la zone marquante
- la flèche est passée à travers la zone marquante
- la flèche a atteint la zone marque de la cible basculante sans la faire basculer
- la flèche a percuté une flèche déjà en cible et a été déviée hors zone marquante
- la cible basculante revient en position initiale après avoir basculée alors l'arbitre responsable fera un ajustement de temps approprié. Cf. [B.4.1.2](#)

#### **B.5.4.11 ARRET DES TIRS PAR L'ARBITRE POUR DES RAISONS DE SECURITE**

Si l'arbitre doit arrêter les tirs pour des raisons de sécurité, il doit mettre en marche le chronomètre pour mesurer le temps perdu.

Ce temps sera déduit du temps final de chaque athlète qui tirait à ce moment.

## **B.6. DEPART, ARRIVEE, TEMPS REALISE ET RESULTATS**

### **B.6.1 TEMPS DE COMPETITION**

Le temps de compétition est la période de temps écoulé pendant la compétition sur laquelle est basé le classement d'un athlète ou d'une équipe de relais dans les résultats de la compétition. Le temps inclut toujours les pénalités ou ajustements imposés ou accordés par l'arbitre responsable.

- Individuel 4K voir [C.1.3.1](#)
- Sprint voir [C.2.4.1](#)
- Sprint relais et relais mixte voir [C.4.5.](#)

### **B.6.2 UNITES DE MESURE**

- Individuel 4K voir [C.1.3.2](#)
- Sprint voir [C.2.4.2](#)
- Sprint relais et relais mixte voir [C.4.5.2](#)

### **B.6.3 ORGANISATION DU DEPART.**

- Individuel 4K voir [C.1.4.1](#)
- Sprint voir [C.2.5.1](#)
- Sprint relais et relais mixte voir [C.4.7.1](#)

### **B.6.4 L'ARRIVEE**

- Individuel 4K voir [C.1.4.2](#)
- Sprint voir [C.2.5.2](#)
- Sprint relais et relais mixte voir [C.4.7.2](#)

### **B.6.5 DEPARTAGE DES EGALITES**

- Individuel 4K voir [C.1.5](#)
- Sprint voir [C.2.6](#)
- Sprint relais et relais mixte voir [C.4.8.2](#)

### **B.6.6 PHOTO FINISH.**

Lors des compétitions avec un départ groupé, une caméra de photo-finish peut être installée sur la ligne d'arrivée pour enregistrer l'arrivée. La caméra doit être placée dans une position telle que la caméra voit toute la ligne d'arrivée. Si la visualisation de la photo-finish est requise pour décider de l'ordre d'arrivée, l'ordre dans l'enregistrement déterminera le classement. La décision est fondée sur la première partie de la ligne des épaules franchissant la ligne d'arrivée.

## **B.7. PENALITES ET SANCTIONS**

### **B.7.1 TYPES DE PENALITES**

Les athlètes sont passibles de pénalités.

Les sanctions qui peuvent être imposées sont les suivantes

- interdiction de départ ;
- pénalités de temps ;
- disqualification.

#### **B.7.1.1 INTERDICTION DE DEPART**

Les actions entraînant l'interdiction à un athlète ou à une équipe de prendre le départ sont :

- se présenter au départ avec de l'équipement ou des vêtements non conformes au règlement ;
- se présenter au départ avec un mauvais numéro de départ, ou sans de numéro de départ, en raison d'une erreur commise par l'athlète ou son équipe ;
- violer les règlements concernant les entraînements officiels, les réglages, l'échauffement.

L'interdiction s'applique à la compétition dans laquelle la violation a eu lieu.

**B.7.1.2** PENALITES DE TEMPS ET DISQUALIFICATION

Les conditions pour imposer une pénalité de temps ou pour disqualifier un athlète sont :  
(voir : Pénalités de tir à l'arc)

	1 mn	2 mn	Disq.
- Commettre une violation très mineure des principes du fair-play ou des exigences de l'esprit sportif.	X		
- Ne pas céder le passage à la première demande d'un athlète qui dépasse.	X		
- Pour chaque flèche non tirée par un athlète avant de reprendre la course.		X	
- Pour chaque boucle de pénalité non exécutée immédiatement après la phase de tir.		X	
- Pour chaque flèche tirée volontairement dans le sol.		X	
- Tirer plus de flèches que le nombre autorisé dans une séquence de tir (par flèche en trop).		X	
- Se présenter au départ avec plus de 3 minutes de retard			X
- En compétition de relais, toucher le prochain athlète en dehors de la zone de relais (avant que l'athlète qui arrive ne franchisse la ligne d'entrée ou si l'athlète qui part franchit la ligne de sortie avant d'être touché)			X
- Tirer dans une position de tir incorrecte ou à une place incorrecte derrière la ligne de tir après avoir été averti.			X
- Ne pas avoir tiré dans le nombre et le type de positions requises par le type de compétition			X
- Ne pas suivre délibérément la séquence de tir spécifiée pour cette compétition			X
- Gêner un autre athlète sur le parcours ou au stand de tir par une obstruction grave.			X
- Faire volontairement un écart de parcours ou prendre volontairement un mauvais parcours pour obtenir un avantage en temps pour lui ou son équipe.			X
- Participer à un concours pour lequel il n'est pas éligible			X
- Recevoir de l'aide interdite.			X
- Éviter les contrôles de départ.			X
- Modifier de manière prohibée l'équipement ou les vêtements qui ont été inspectés lors du contrôle de départ.			X
- Participer à une compétition avec un numéro de départ qui ne lui a pas été attribué pour la liste de départ de la compétition, délibérément ou en raison d'une erreur de sa part ou de celle de son équipe.			X
- Accepter l'assistance non autorisée de toute personne lors de la réparation de l'équipement.			X
- Enfreindre les règles de sécurité de la FFTA.			X
- Les comportements peu loyaux, manquant de "fair-play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète, ou d'une personne considérée comme aidant un athlète, aura pour conséquence la disqualification de cet athlète, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.			X

**B.7.1.3 Retard au départ d'une épreuve**

Si un athlète n'est pas présent au moment prévu pour son départ, bien que les horaires aient été correctement affichés et que le départ ne soit pas donné en avance, le départ sera donné sans l'attendre.

L'arbitre de course déclenchera alors son chronomètre :

Si l'athlète se présente au départ dans les 3 minutes qui suivent, il prendra alors le départ de sa course et son temps de retard sera ajouté à son temps de course.

Si l'athlète se présente au départ avec plus de 3 minutes de retard, il ne prendra pas le départ et sera alors disqualifié.

**B.7.2 INTERDICTIONS ET SANCTIONS POUR LES PERSONNES NON-CONCURRENTES****B.7.2.1** GENERALITES.

Il est interdit d'apporter aux athlètes une aide ou une assistance déloyale non autorisée par les présentes règles pendant une compétition.

**B.7.2.2** INTERDICTIONS SPECIFIQUES.**B.7.2.2.1** Sur le parcours.

Il est interdit de courir avec les athlètes.

#### **B.7.2.2.2** Sanctions.

Les spectateurs et autres personnes doivent être clairement informés de ces règles.  
Une violation de ces règles peut entraîner l'expulsion du contrevenant hors du site de compétition

### **B.8. OFFICIELS DU RUN-ARCHERY**

Les fonctions des officiels sont :

Officiel	Fonctions principales	Sous l'autorité de...
Spotter	Contrôle des scores en cible	Arbitre de tir
	Transmission des résultats de tir	Arbitre de tir
	Remplissage de la feuille de suivi des tirs	Arbitre de tir
Commissaire de course	Régulation/suivi des boucles de pénalité	Arbitre responsable
	Entrée au pas de tir et répartition des cibles	Arbitre de tir
	Point de contrôle sur le parcours	Arbitre de course
Chronométrateur	Relevé des temps de courses	Arbitre responsable
Arbitre de tir	Responsabilité de la zone de tir	Arbitre responsable
Arbitre de course	Responsable des zones de course	Arbitre responsable
Arbitre responsable	Responsabilité générale	

## **C. SPECIFICITES PAR FORMAT DE COMPETITION**

### **C.1. INDIVIDUEL 4K**

#### **C.1.1 GENERALITES :**

Le Individuel 4K est une compétition individuelle.

Les catégories proposées sont celles prévues à l'article [A3](#)

L'athlète doit faire 2 séquences de tir debout, et 1 séquence de tir un genou à terre

L'athlète doit faire 1 séquence de tir debout, et 1 séquence de tir un genou à terre

- dans l'ordre de son choix lorsqu'une cible ne lui a pas été attribuée en particulier pour la durée de la course
- le premier tir debout, le deuxième un genou à terre, puis le troisième debout lorsqu'une cible en particulier lui a été attribuée pour la durée de la course

:

Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1<sup>ère</sup> Course sur boucle de course ;
- séquence 2 : tir de 4 flèches ;
- séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : 2<sup>e</sup> course sur boucle de course ;
- séquence 5 : tir de 4 flèches ;
- séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 7 : 3<sup>e</sup> course sur boucle de course ;
- séquence 8 : tir de 4 flèches ;
- séquence 9 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 10 : 4<sup>e</sup> course sur boucle de course ;
- séquence 11 : course d'arrivée.

#### **C.1.2 ATTRIBUTION DES CIBLES**

##### **C.1.2.1 CIBLES D'ENTRAINEMENT**

L'attribution des cibles sera déterminée par tirage au sort.

##### **C.1.2.2 CIBLES DES TIRS DE COMPETITION**

La cible sur laquelle l'athlète doit tirer lui est indiquée par le commissaire de course à l'entrée de la zone de tir.

#### **C.1.3 MESURE DU TEMPS**

##### **C.1.3.1 TEMPS DE COMPETITION**

Le temps de compétition de l'athlète est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

##### **C.1.3.2 UNITES DE MESURE**

Les temps de compétition mesurés électroniquement ou manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde (0.1).

#### **C.1.4 DEPART ET ARRIVEE**

##### **C.1.4.1 ORGANISATION DU DEPART**

Les départs ont lieu en individuel ou en pelotons. En individuel ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 30 secondes ou 45 secondes ou toutes les minutes au choix de l'organisateur. En pelotons ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 2 à 5 minutes en fonction de la taille du peloton. Leur taille dépend du nombre total d'athlètes dans la catégorie.

##### **C.1.4.2 ARRIVEE**

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un athlète se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsqu'elle est validée par le capteur électronique.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'athlète franchit la ligne d'arrivée.

#### **C.1.5 DEPARTAGE DES EGALITES**

Si deux ou plusieurs athlètes d'une même catégorie ont le même temps final, ils seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).

## **C.2. SPRINT**

### **C.2.1 GENERALITES**

Le "Sprint" est une compétition individuelle.

Les catégories proposées sont celles prévues à l'article [A3](#)

La catégorie PROMOTION est autorisée sur cette compétition

L'athlète doit faire 1 séquence de tir debout, et 1 séquence de tir un genou à terre

• dans l'ordre de son choix lorsqu'une cible ne lui a pas été attribuée en particulier pour la durée de la course le premier tir debout et le second un genou à terre lorsqu'une cible en particulier lui a été attribuée pour la durée de la course. Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1<sup>ère</sup> Course sur boucle de course ;
- séquence 2 : tir de 4 flèches +2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : 2<sup>e</sup> course sur boucle de course ;
- séquence 5 : tir de 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 7 : 3<sup>e</sup> course sur boucle de course ;
- séquence 8 : course d'arrivée.

### **C.2.2. ATTRIBUTION DES CIBLES**

#### **C.2.2.1 CIBLES D'ENTRAINEMENT**

L'attribution des cibles sera déterminée par tirage au sort.

#### **C.2.2.2 CIBLES DES TIRS DE COMPETITION**

La cible sur laquelle l'athlète doit tirer lui est indiquée par le commissaire de course à l'entrée de la zone de tir.

### **C.2.3 FLECHES DE RATTRAPAGE**

Chaque athlète doit tirer les 4 premières flèches et si toutes les zones marquantes ne sont pas atteintes, il doit utiliser les flèches de rattrapage (seulement deux pour chaque tir).

Si l'athlète choisit de laisser ses flèches dans un plot à l'entrée du stand de tir, il laissera simplement les flèches inutilisées à la ligne de tir.

### **C.2.4 MESURE DU TEMPS**

#### **C.2.4.1 TEMPS DE COMPETITION**

Le temps de compétition est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

#### **C.2.4.2 UNITES DE MESURE**

Les temps de compétition mesurés électroniquement et manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde (0,1).

### **C.2.5 DEPART ET ARRIVEE**

#### **C.2.5.1 ORGANISATION DU DEPART**

Les départs ont lieu en individuel ou en pelotons. En individuel ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 30 secondes ou 45 secondes ou toutes les minutes au choix de l'organisateur. En pelotons ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 2 à 5 minutes en fonction de la taille du peloton. Leur taille dépend du nombre total d'athlètes dans la catégorie.

#### **C.2.5.2 ARRIVEE**

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un athlète se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque l'athlète casse le faisceau du capteur électronique à la ligne d'arrivée.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'athlète franchit la ligne d'arrivée.

### **C.2.6 DEPARTAGE DES EGALITES**

Lorsque le Sprint ne constitue pas une phase éliminatoire, finale, deux ou plusieurs athlètes d'une même catégorie qui ont le même temps de compétition seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).

## **C.3. SPRINT AVEC PHASE FINALES**

### **C.3.1 GENERALITES**

La compétition consiste en :

- une phase qualificative organisée selon les modalités du "Sprint" ;
- des phases de classement et finales organisées selon les modalités du "Sprint".

### **C.3.2 DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS ET DE LA PHASE FINALE**

Ces épreuves sont organisées par catégorie dès lors que le nombre de participants le permet.

#### **C.3.2.1 LA PHASE QUALIFICATIVE**

Les qualifications se déroulent sous la forme d'un Sprint Cf. [C.2](#)

#### **C.3.2.2 LES SPECIFICATIONS**

A l'issue des qualifications un classement de l'ensemble des athlètes est réalisé quel que soit leur catégorie d'âge.

Des groupes au nombre d'athlètes équivalent sont constitués pour les finales en fonction du niveau. Selon le nombre de compétiteurs et le nombre de cibles disponibles le nombre de finales pourra varier.

Exemple : pour 30 compétiteurs et 10 cibles, 3 finales sont organisées A B et C.

Chaque athlète se voit attribuer une cible pour la durée de la course lors des phases éliminatoires et finales.

#### **C.3.3 DEPARTAGE DES EGALITES**

Il n'y aura pas d'égalité lors de la phase de finale. Les athlètes seront départagés par la photo finish ou par la décision de l'arbitre de course.

#### **C.3.4 ORGANISATION DU DEPART DES FINALES**

Chaque finale est courue l'une après l'autre. La finale A est toujours courue en dernier.

Les courses se courent de la moins rapide à la plus rapide : finale C puis B puis A par exemple.

#### **C.3.5 REGROUPEMENT DE CATEGORIES**

Si moins de 3 athlètes dans une catégorie, ces athlètes sont regroupés avec une autre catégorie. L'ensemble des participants doit en être informé avant le démarrage de la compétition.

## **C.4. "SPRINT RELAIS ET SPRINT RELAIS MIXTE"**

### **C.4.1 GENERALITES**

Ces compétitions se déroulent par équipes.

Les équipes sont constituées librement à l'inscription au greffe auprès duquel elles doivent déclarer :

- les membres de l'équipe ;
- l'ordre de course des relayeurs ;
- un nom d'équipe (celui-ci doit rester convenable et peut être soumis à changement à la demande de l'arbitre responsable si ce dernier le juge contraire à la bienséance) ;
- le capitaine d'équipe qui est l'interlocuteur des officiels en cas de besoin durant la compétition.

#### **C.4.1.1 TERRAIN**

La configuration du terrain est la même que pour le "Sprint" augmentée d'une zone spécifique au passage de relais.

#### **C.4.1.2 ZONE DE PASSAGE DE RELAIS**

Il doit y avoir une zone de passage de relais bien marquée, longue de 15 m et large de 4 m au minimum, située en ligne droite.

La zone de passage de relais doit commencer à la ligne de chronométrage. Le début et la fin de la zone doivent être matérialisés par une ligne au sol et une signalisation au début : "Zone de Relais"

## **C.4.2 CONSTITUTION DES EQUIPES ET DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

### **C.4.2.1 LES COMPETITIONS SPRINT RELAIS**

Dans l'épreuve "SPRINT RELAIS" les équipes sont constituées de 3 athlètes sans distinction de sexe

Les séquences de la compétition sont les suivantes :

- séquence 1 : Course du 1<sup>er</sup> relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout du 1<sup>er</sup> relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 3 : course du 1<sup>er</sup> relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : puis passage de relais au 2<sup>e</sup> relayeur ;
- séquence 5 : Course du 2<sup>e</sup> relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 6 : tir à genou du 2<sup>e</sup> relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 7 : course du 2<sup>e</sup> relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 8 : puis passage de relais au 3<sup>e</sup> relayeur ;
- séquence 9 : Course du 3<sup>e</sup> relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 10 : tir debout du 3<sup>e</sup> relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 11 : course du 3<sup>e</sup> relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 12 : course du 3<sup>e</sup> relayeur dans le couloir d'arrivée.

### **C.4.2.2 LES COMPETITIONS SPRINT RELAIS MIXTE**

Dans l'épreuve "SPRINT RELAIS MIXTE" les équipes sont constituées de 2 athlètes, 1 homme et 1 femme

Les séquences de la compétition sont les suivantes :

- séquence 1 : Course du 1<sup>er</sup> relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout du 1<sup>er</sup> relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 3 : course du 1<sup>er</sup> relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : puis passage de relais au 2<sup>e</sup> relayeur ;
- séquence 5 : Course du 2<sup>e</sup> relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 6 : tir à genou du 2<sup>e</sup> relayeur : 4 flèches + 2 flèches de rattrapage si besoin ;
- séquence 7 : course du 2<sup>e</sup> relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 8 : course du 2<sup>e</sup> relayeur dans le couloir d'arrivée.

**C.4.3 ATTRIBUTION DES CIBLES****C.4.3.1 DOSSARDS**

Le numéro de départ est donné par équipe.

Pour différencier les relayeurs et faciliter le suivi de la compétition, les dossards sont distingués soit par des numéros d'ordre de départ (ex. 32-1, 32-2, 32-3), soit par des couleurs de fonds différentes :

	Relais	Relais mixte
1 <sup>er</sup> relayeur	Bleu	Rouge
2 <sup>e</sup> relayeur	Rouge	Jaune
3 <sup>e</sup> relayeur	Jaune	

**C.4.3.2 CIBLES D'ENTRAÎNEMENT**

Le numéro de cible attribué est le même que le numéro de départ.

**C.4.4 FLECHES DE RATTRAPAGE**

Les flèches de rattrapage se tirent sur le même principe que pour le "Sprint". Cf. [C.2.3](#)

**C.4.5 MESURE DU TEMPS****C.4.5.1 TEMPS DE COMPÉTITION**

Le temps de compétition d'un relayeur est le temps écoulé entre le départ ou la remise de relais et le transfert ou l'arrivée. Le temps du relayeur entrant s'arrête lorsqu'il franchit la ligne de chronométrage dans la zone de relais et le temps du relayeur sortant commence au même moment.

Le temps de compétition total d'une équipe de relais est le temps écoulé entre le départ du premier relayeur et l'arrivée du dernier relayeur.

**C.4.5.2 UNITÉS DE MESURE**

Les temps de compétition mesurés électroniquement et manuellement doivent être enregistrés au 1/100 de seconde (0,01).

**C.4.6 PASSAGE DE RELAIS**

Seuls les relayeurs en attente (1 par équipe) se positionnent dans la zone de relais quand le relayeur précédent a fait son départ. Ils devront se mettre en mouvement avant d'être touchés par le relayeur de leur équipe entrant dans la zone de relais.

**C.4.7 DÉPART ET ARRIVÉE****C.4.7.1 ORGANISATION DU DÉPART**

Les premiers relayeurs partent tous simultanément.

**C.4.7.2 ARRIVÉE**

L'arrivée est le moment où le temps de compétition final d'une équipe se termine. Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque l'athlète déclenche le signal électronique au passage de la ligne.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules du dernier relayeur de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

**C.4.8 RÉSULTATS****C.4.8.1. ÉTABLISSEMENT DES CLASSEMENTS**

Le classement des équipes dans les résultats sera déterminé par l'ordre d'arrivée de leur dernier relayeur, sauf si l'arbitre responsable de la compétition a imposé des pénalités de temps ou fait des ajustements de temps.

**C.4.8.2 DÉPARTAGE DES ÉGALITÉS**

Il n'y aura pas d'égalité lors de la finale de relais. En cas d'égalité de temps final le classement sera déterminé par la photo finish ou par l'arbitre lors du franchissement de la ligne d'arrivée des athlètes.

## C.5 RUN-ARCHERY KIDS

### C.5.1 GÉNÉRALITÉS

Le "Run-Archery Kids" est une compétition individuelle.

Les catégories proposées sont les suivantes :

Catégorie d'âge	Catégories de classement			
	FEMMES		HOMMES	
Benjamin(e) (U13)	KID FEMME	KF	KID HOMME	KH
Minime (U15)	Ou U15 Fille		Ou U15 Garçon	

- La distance de tir est de 12 mètres, mesurée à l'aplomb de la face avant des spots avec une tolérance de plus ou moins 10 cm.
- Le diamètre des spots à atteindre est de 16 cm.
- Les boucles de course sont de 250 mètres avec une tolérance de plus ou moins 12 mètres.
- La partie de circuit avant la ligne d'arrivée doit être d'au moins 20 mètres en ligne droite.
- La boucle de pénalité est de 35 mètres (périmètre intérieur) avec une tolérance de plus ou moins 1 mètre.
- Le temps de rattrapage de boucles de pénalités (dans les conditions du B.4.1.2) est de 15 secondes
- Les flèches sont laissées au pas de tir. Leur portage, par quelque moyen, est interdit pendant la course.
- La course se fait uniquement avec l'arc à la main, Aucun autre moyen de portage de l'arc n'est autorisé.
- Tous les tirs s'effectuent debout.
- La ligne des spotters doit se situer 6m derrière la ligne de tir.

Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1<sup>ère</sup> Course
- séquence 2 : 1<sup>er</sup> tir debout de 4 flèches
- séquence 3 : course des éventuelles boucles de pénalité
- séquence 4 : 2<sup>e</sup> course
- séquence 5 : 2<sup>e</sup> tir debout de 4 flèches
- séquence 6 : course des éventuelles boucles de pénalité
- séquence 7 : 3<sup>e</sup> course
- séquence 8 : course d'arrivée.

### C.5.2. ATTRIBUTION DES CIBLES

#### C.5.2.1 CIBLES D'ENTRAÎNEMENT

Lors des tirs d'entraînement officiel, l'athlète tire sur la cible qui lui est attribuée pour la compétition.

#### C.5.2.2 CIBLES DES TIRS DE COMPÉTITION

La cible sur laquelle l'athlète doit tirer est déterminée par l'organisateur avec avis de l'arbitre responsable et lui est indiquée avant le départ de la compétition.

### C.5.3 MESURE DU TEMPS

#### C.5.3.1 TEMPS DE COMPÉTITION

Le temps de compétition est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

#### C.5.3.2 UNITÉS DE MESURE

Les temps de compétition mesurés électroniquement et manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde (0,1).

### C.5.4 DEPART ET ARRIVEE

#### C.5.4.1 ORGANISATION DU DEPART

Les départs ont lieu en pelotons. Les groupes de courses ne peuvent comporter plus de partants que le nombre de cibles.

Les règles pour une présentation tardive à la ligne de départ sont ceux applicables pour les autres types de compétitions Run-Archery.

#### C.5.4.2 ARRIVEE

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un athlète se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque l'athlète casse le faisceau du capteur électronique à la ligne d'arrivée.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'athlète franchit la ligne d'arrivée.

### **C.5.5 DEPARTAGE DES EGALITES**

Si deux ou plusieurs athlètes d'une même catégorie ont le même temps de compétition, ils seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).

## **D. RUN ARCHERY TOUR**

### **D.1. PERIODE**

Le Run Archery Tour se dispute en 4 étapes qui ont lieu entre début Avril et fin Octobre.

Il comprend deux classements officiels : un classement individuel et un classement par équipes de club mixtes (1 Femme et 1 homme)

### **D.2. PARTICIPATION**

#### **D.2.1 CATEGORIES**

##### **D.2.1.1 COMPETITION INDIVIDUELLE**

Les manches du Run-Archery Tour sont ouvertes aux licenciés de la FFTA détenteurs d'une licence de compétition ou aux détenteurs d'un Pass'Run-Archery valide, délivré par la FFTA.

Les catégories sont celles décrites dans le présent règlement : Voir [A.3](#)

##### **D.2.1.2 COMPETITION PAR EQUIPES (RELAIS)**

Les équipes mixtes (1 Femme et 1 Homme) sont constituées par des athlètes ayant leur licence FFTA dans un même club affilié à la FFTA, sans distinction d'âge dans l'équipe.

Les membres du club constituant les équipes peuvent être différents à chacune des étapes.

A titre de promotion, les organisateurs des manches peuvent proposer :

- l'ouverture à des équipes mixtes composées librement (athlètes ne faisant pas partie du même club) ;
- une compétition par équipes (de 3 membres) constituées librement. Dans ce cas, l'organisateur doit indiquer dans le mandat les conditions de constitution et organiser les phases d'élimination et de finales après les phases des équipes mixtes.

#### **D.2.2 INSCRIPTION**

Les inscriptions se font directement auprès de l'organisateur.

### **D.3. DEROULEMENT**

#### **D.3.1 LE FORMAT DE LA COMPETITION**

Une épreuve du Run Archery Tour est une épreuve cumulant un Individuel 4K et un Sprint. Les deux courses sont dissociées et doivent permettre une participation sur une seule course. Le résultat de la manche se fait sur le cumul des résultats des deux courses.

#### **D.3.2 LE PROGRAMME**

Une manche du Run Archery Tour se déroule sur une journée et demie. Elle commence le samedi après-midi pour se terminer dans l'après-midi du dimanche.

Le programme type d'une épreuve de Run Archery Tour est :

<b>Samedi :</b>	
Greffe	
Échauffement	
Individuel 4K	
Cérémonie podiums	
<b>Dimanche</b>	
Greffe	
Échauffement	
Qualifications Sprint	
Run-Archery Kids et animation	

Phases Finales	
Pause	
Sprint Relais Mixtes	
Sprint Relais Équipes (facultatif)	
Podiums Sprint	
Podiums Classement Général Manche	

### D.3.3 LES CIBLES

Les étapes du Run Archery Tour se déroulent exclusivement sur des cibles à bascules spécifiques à la discipline.

### D.3.4 LES SPECIFICATIONS DES QUALIFICATIONS DU SPRINT

Les catégories, femmes et hommes, seront regroupées pour les départs de la phase de qualification. La distinction par catégories se fera au moment des classements.

Le départ des qualifications se fait par petits groupes d'athlètes d'environ 5 personnes en fonction du nombre total de participants. Chaque départ de groupe se fait à un intervalle de 3 minutes afin de fluidifier l'arrivée sur le pas de tir.

Ces groupes sont constitués de niveau homogène. Lors des étapes 2, 3 et 4 ils seront basés sur le classement intermédiaire du Run Archery Tour.

### D.3.5 LES SPECIFICATIONS DES PHASES FINALES

À l'issue des qualifications sur le Sprint un classement de l'ensemble des athlètes est réalisé quel que soit leur catégorie d'âge. Des groupes au nombre d'athlètes équivalent sont constitués pour les finales en fonction du niveau. Selon le nombre de compétiteurs le nombre de finales pourra varier.

### D.3.6 LES SPECIFICATIONS DES RELAIS

Le relais mixte est organisé à chaque manche et donne lieu à une remise des prix.

## D.4. LES SCORES ET LES RECOMPENSES

### D.4.1. GENERALITE

Un système de points est utilisé pour refléter la performance des participants et des équipes.

### D.4.2. LES DIFFERENTS CLASSEMENTS

Différents classements seront établis sur l'ensemble des 4 étapes du Run Archery Tour :

- le classement d'une étape ;
- le Challenge par équipe mixte de Club ;
- le classement général du Run Archery Tour.

#### D.4.2.1 CLASSEMENT D'UNE ETAPE

Le classement de l'étape est le classement à l'issue des finales et des phases de classement du combiné, par catégorie. Il comprend tous les participants, licenciés FFTA et détenteurs d'un Pass'Run-Archery délivré par la FFTA.

#### D.4.2.2 CLASSEMENT DU RUN-ARCHERY TOUR

Les classements du Run-Archery Tour (individuel et équipes) sont réservés aux athlètes licenciés à la FFTA. Sont exclus les athlètes détenteurs d'un Pass'Run-Archery.

### D.4.3. ATTRIBUTION DES POINTS

#### D.4.3.1 INDIVIDUELS

Le nombre de points gagnés par un athlète lors d'une épreuve est égal à sa place parmi les licenciés FFTA dans le classement de cette épreuve. L'athlète doit avoir participé à au moins trois étapes de la saison en cours.

Le classement général du Run Archery Tour est basé sur la somme des points gagnés lors de 3 manches du Run Archery Tour. Si l'athlète a participé aux 4 épreuves, les 3 meilleurs classements sont pris en compte.

Le gagnant du Run Archery Tour dans une catégorie est celui qui a le plus petit nombre de points à l'issue des 4 manches.

#### D.4.3.2 ÉQUIPES MIXTES

Le nombre de points gagnés par une équipe mixte lors d'une épreuve est égal à sa place parmi les équipes de clubs FFTA dans la course relais de cette épreuve. Le club doit avoir participé en équipe mixte à au moins trois étapes de la saison.

Le classement du challenge par Équipe mixte de Club est basé sur la somme des points gagnés par l'équipe mixte lors de trois épreuves du Run Archery Tour. L'équipe mixte d'un club sera classée à condition que l'équipe mixte ait été identique et classée sur au moins deux manches du Run Archery Tour.

Le gagnant du Challenge par Équipe mixte de Club est celui qui a le plus petit nombre de points à l'issue des 4 épreuves.

#### **D.4.4. DEPARTAGE DES EGALITES**

En cas d'égalité de points entre deux participants le départage se fera au nombre de premières places gagnées par chacun des participants. Si l'égalité persiste alors le départage se fera au nombre de secondes places, etc. Si l'égalité persiste alors les participants seront déclarés à égalité.

Des classements intermédiaires seront établis après chacune des étapes du Run Archery Tour et diffusés à l'ensemble des participants.

#### **D.4.5. LES RECOMPENSES**

##### **D.4.5.1. LES RECOMPENSES LORS DE CHACUNE DES ETAPES**

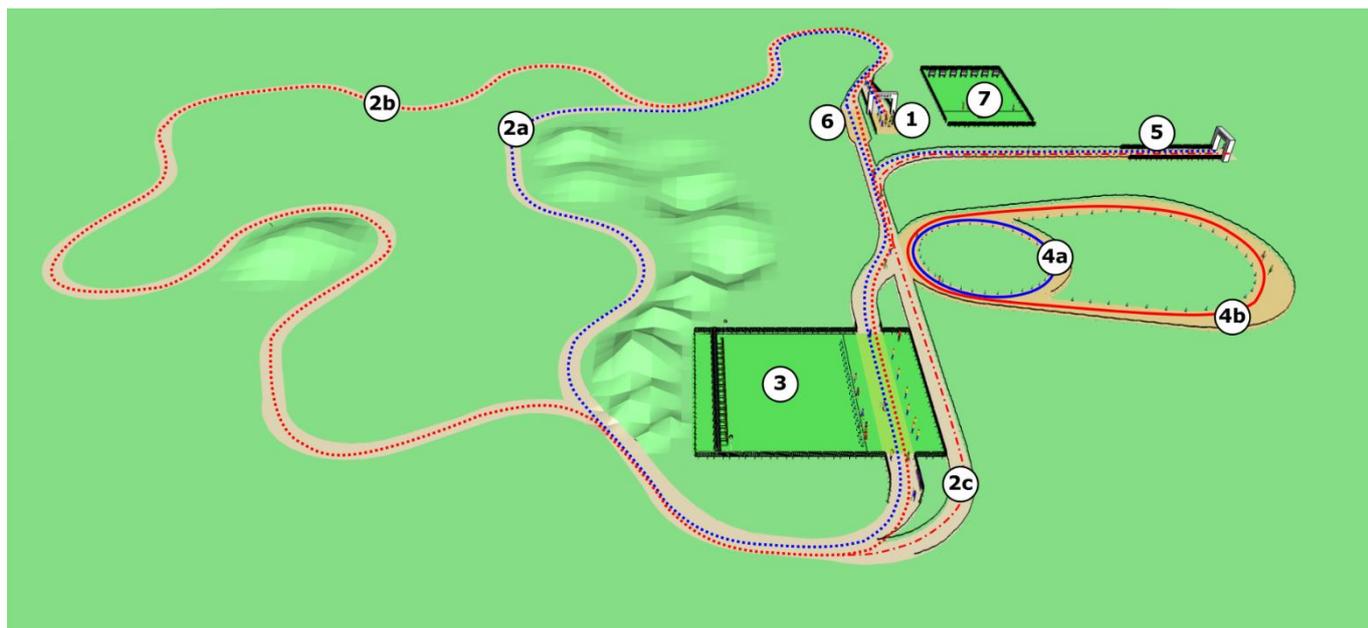
Lors d'une étape du Run Archery Tour seront récompensés les :

- les trois meilleures Femmes et les trois meilleurs Hommes du classement de l'épreuve pour chacune des catégories ;
- les trois meilleures équipes de clubs de la course en relais.

##### **D.4.5.2. LES RECOMPENSES DU TOUR**

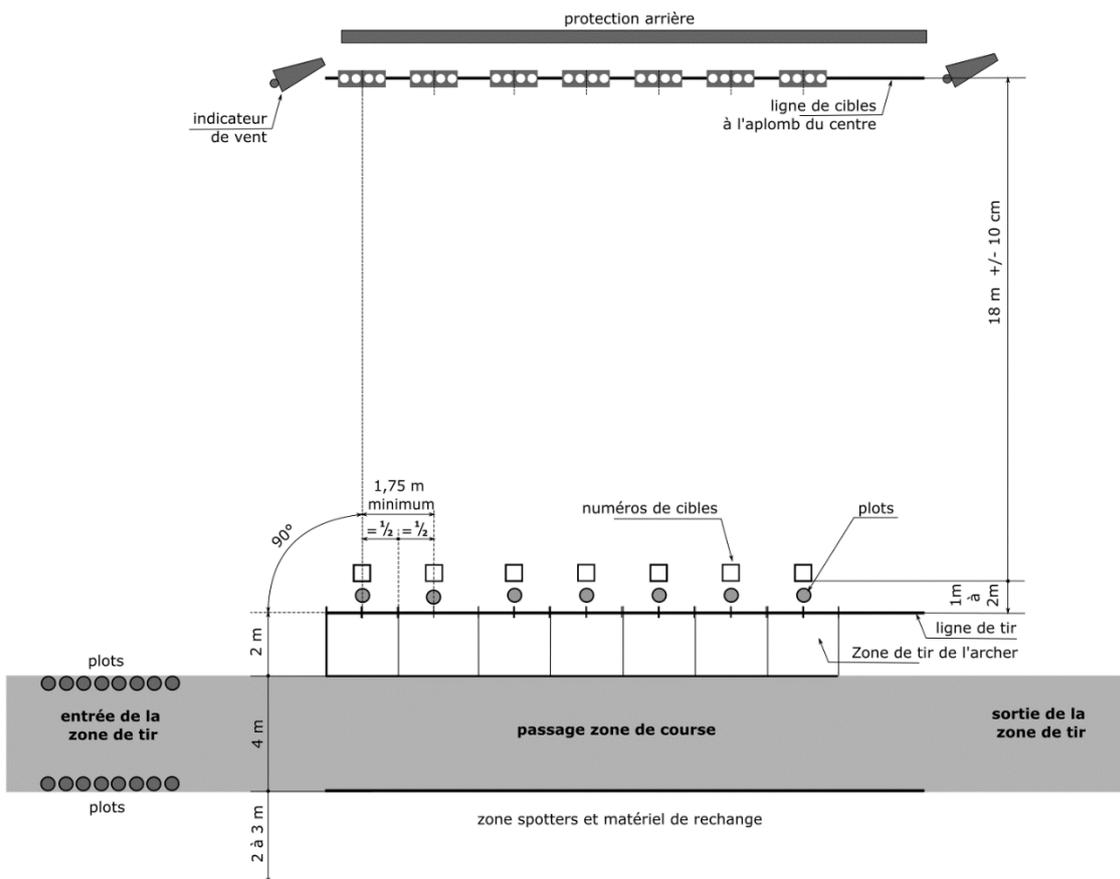
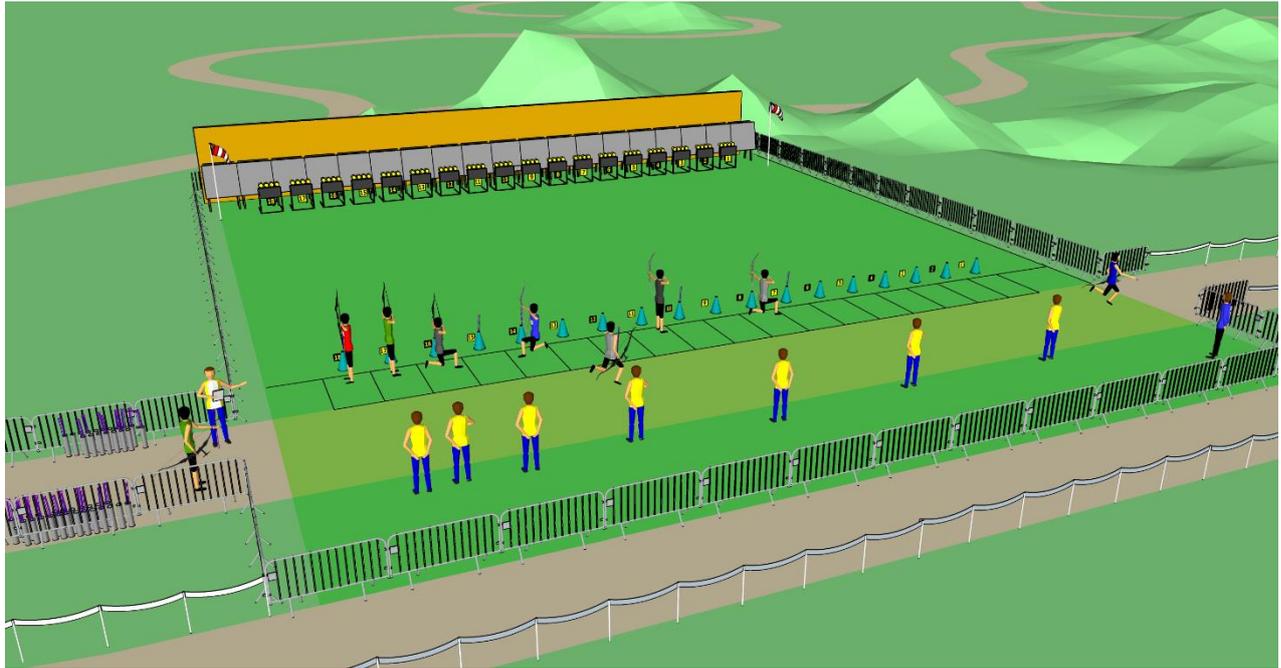
A la fin du Run Archery Tour, lors de la dernière étape, seront récompensés :

- les trois meilleures Femmes et les trois meilleurs Hommes par catégorie du classement général du Tour ;
- la meilleure équipe mixte de club.

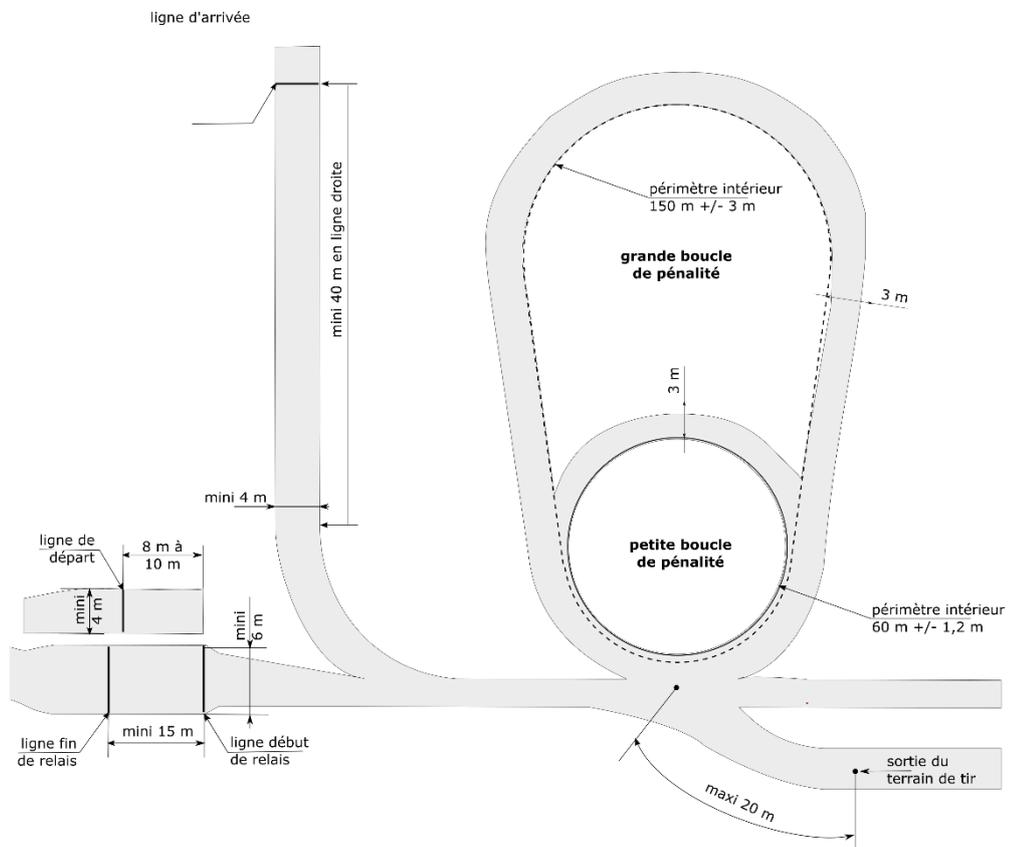
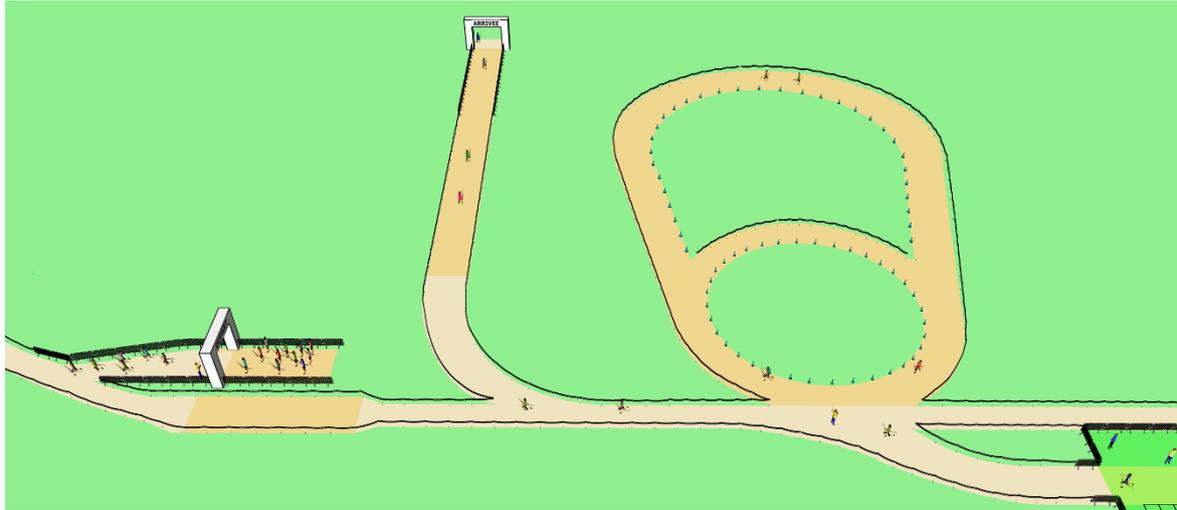
**ANNEXE 1 : Exemple de site de compétition**

Repère	Zone	Format de compétition concerné		
		Individuel 4K	Sprint	Sprint Relais Sprint Relais mixte
1	Zone de départ	✓	✓	✓
2a	Boucle de course 400 mètres		✓	✓
2b	Boucle de course 1000 mètres	✓		
2c	Dégagement dernière boucle de course	✓	✓	
3	Terrain officiel de tir à l'arc tir à 18 m	✓	✓	✓
4a	Boucle de pénalité 60 mètres		✓	✓
4b	Boucle de pénalité 150 mètres	✓		
5	Zone d'arrivée (40 m en ligne droite)	✓	✓	✓
6	Zone de relais			✓
7	Terrain d'entraînement	✓	✓	✓

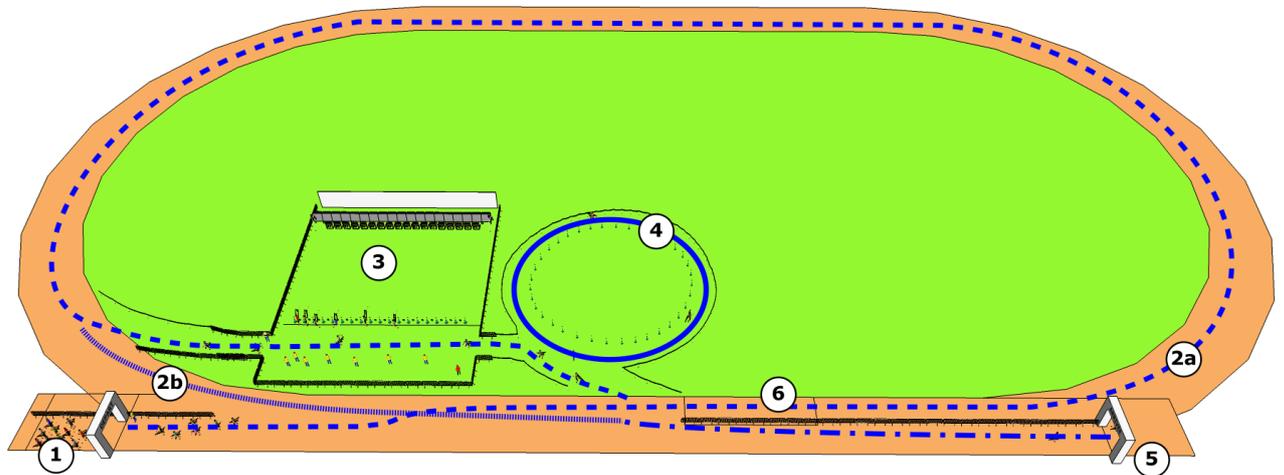
**ANNEXE 2 : Terrain de tir à l'arc - Configuration**



### ANNEXE 3 : Dimensions des zones et distances



**ANNEXE 4 : Exemple de configuration sur stade**  
**Pour SPRINT, SPRINT RELAIS ou SPRINT RELAIS MIXTE**



Repère	Zone	Formats concernés	
		Sprint	Relais Relais mixte
1	Zone de départ	✓	✓
2a	Boucle de course 400 mètres	✓	✓
2b	Dégagement dernière boucle de course	✓	
3	Terrain officiel de tir à l'arc tir à 18 mètres	✓	✓
4	Boucle de pénalité 60 mètres	✓	✓
5	Zone d'arrivée (40 m en ligne droite)	✓	✓
6	Zone de relais		✓

### ANNEXE 5 : ZONES ET DISTANCES RUN-ARCHERY KIDS

